



# Assemblée générale

Cinquante-huitième session

**55<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 4 novembre 2003, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Hunte ..... (Sainte-Lucie)

*En l'absence du Président, M. Alimov (Tadjikistan), Vice-Président, assume la présidence.* dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

## Point 14 de l'ordre du jour (suite)

### Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

#### a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/58/312)

#### b) Projet de résolution (A/58/L.10)

**M. Kmoníček** (République tchèque) (*parle en anglais*): Tout d'abord, je voudrais remercier M. ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de sa déclaration liminaire très riche et complète qui met en lumière les résultats obtenus par l'AIEA au cours de la période considérée.

Je voudrais réaffirmer que la République tchèque souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne. Je voudrais, toutefois, faire quelques observations supplémentaires concernant l'évolution récente de la situation dans mon pays, en particulier dans le domaine de la technologie et de la sûreté, ainsi que la participation de la République tchèque à la coopération internationale

Les principales questions en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire se rapportent à la sécurité mondiale et au rôle de l'énergie nucléaire dans le développement durable. Il est manifestement de l'intérêt commun de l'humanité à la fois d'optimiser les bienfaits et de minimiser les risques liés aux sciences nucléaires et à leurs applications. La République tchèque compte que l'AIEA continuera à servir les besoins de la communauté internationale en s'efforçant d'atteindre cet objectif primordial.

La mise en service de deux centrales nucléaires à Temelin a particulièrement retenu l'attention ces dernières années concernant l'utilisation de l'énergie nucléaire en République tchèque. Nous nous réjouissons que les esprits se soient calmés et que la question puisse maintenant être examinée en toute objectivité par les experts.

Les deux centrales de Temelin fonctionnent à 100 % de leur capacité et la période d'essai se poursuit. Bien sûr, les exploitants de la centrale ont encore certains obstacles à surmonter avant d'achever la phase de construction et de démantèlement des blocs pour passer à celle de leur mise en activité ainsi qu'avant de mettre en place les normes de sûreté d'exploitation les plus élevées possibles tout en maintenant un niveau suffisant d'efficacité opérationnelle. Mais il en est

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



généralement ainsi pour tout nouveau bloc à sa mise en service.

La centrale nucléaire de Temelin a déjà permis d'acquérir une expérience considérable. Nous sommes prêts à la partager avec tous ceux que cela pourrait intéresser. Je voudrais toutefois dire ici quelques mots sur l'un des enseignements tirés. La centrale de Temelin n'aurait pas pu être achevée sans la vaste coopération internationale de toutes les parties engagées dans le projet. Le titulaire de la licence de construction groupait des prestataires de plus de 10 nationalités, la plupart ayant contribué à améliorer de façon significative la sûreté du projet original.

Grâce à la coopération étroite entre l'autorité nationale de réglementation et ses partenaires dans plusieurs pays ainsi que divers organismes internationaux, un contrôle indépendant par les pairs a pu être effectué durant les différentes phases du processus d'autorisation. Enfin et surtout, cette coopération a permis d'atteindre un niveau élevé de transparence. Au bout du compte, les critiques de certains quant à l'impossibilité de mélanger les techniques et les méthodes se sont avérées sans fondement. Le succès a tenu à la capacité d'intégrer et de coordonner le projet.

Aujourd'hui comme demain, tout nouveau projet devra être conçu sur la base de la coopération. Nous devons en prendre bonne note afin de revoir sans tarder nos réseaux et plates-formes de coopération et de les modifier en conséquence. Que l'on parle d'entretien des connaissances, de normes communes de sûreté ou de la partie terminale du cycle de la combustion nucléaire, la question reste la même : c'est en travaillant ensemble que l'on aura plus de chance de maîtriser la situation et d'influer sur les résultats. Nous devrions d'ailleurs étudier de plus près les moyens de mieux utiliser les atouts que nous offre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

La République tchèque est prête à contribuer activement à toute initiative susceptible d'intensifier le partage des capacités et des expériences concernant l'utilisation sans danger de l'énergie nucléaire. À ce propos, permettez-moi de saisir cette occasion pour exprimer une nouvelle fois toute notre reconnaissance à l'Agence pour la célérité et le professionnalisme avec lesquelles elle a satisfait à nos demandes d'une étude indépendante par les pairs des diverses phases de la construction de la centrale nucléaire de Temelin.

À cet égard, la République tchèque reconnaît l'importance de la coopération technique entre les États membres de l'AIEA. Dans le but de soutenir ce type d'action, un certain nombre d'organisations et d'experts tchèques ont pris une part active au programme de coopération technique ainsi qu'à d'autres activités organisées par l'Agence. En outre, comme les années précédentes, le Gouvernement tchèque a offert des fonds supplémentaires au titre de l'appui extrabudgétaire à différentes activités de l'Agence.

Dans le cadre du programme de coopération technique de l'AIEA, la République tchèque a participé en 2003 à quatre projets lancés dans les pays de l'ex-Union soviétique. Ils avaient pour thème la sûreté d'une centrale nucléaire en Arménie et en Ukraine, la radioprotection et les applications médicales en Moldavie, et la sûreté d'un réacteur de recherche à Tachkent, en Ouzbékistan. La République tchèque a cofinancé la formation de plus de 80 experts du monde entier dans le domaine de la radioprotection et de la sûreté des déchets radioactifs. Par ailleurs, la République tchèque appuie, sous la forme de contributions en nature, sept cours et ateliers de formation organisés par l'AIEA sur son territoire depuis septembre dernier.

Les questions de sécurité revêtent une importance suprême dans le monde d'aujourd'hui. En sus des diverses actions qu'elle conduit sur son territoire, la République tchèque a décidé de contribuer au Fonds de l'AIEA pour la sécurité nucléaire, qui cadre avec notre stratégie à long terme, c'est-à-dire de soutenir les actions menées de façon concertée face aux problèmes communs.

Enfin et surtout, au printemps de cette année, la République tchèque a adhéré au programme d'appui des garanties de l'AIEA en signant l'accord de coopération concerné. En élaborant leur plan à moyen terme, les experts tchèques et ceux de l'Agence ont identifié des domaines spécifiques dans lesquels la République tchèque est en mesure d'unir ses forces à celles des 16 autres États participants et d'oeuvrer au renforcement des garanties de l'Agence. Au stade actuel, la République tchèque prouve de façon très claire son adhésion totale au processus mondial de la non-prolifération des armes nucléaires.

En conclusion, je puis assurer à l'Assemblée que mon gouvernement reste fermement déterminé à

appuyer et à élargir le rôle de l'Agence aux fins de la coopération internationale et d'une utilisation sûre et pacifique de l'énergie nucléaire et des radiations ionisantes, cela au bénéfice de tous les États Membres.

**M. Kryzhanivsky (Ukraine) (*parle en anglais*) :** C'est avec grand intérêt que l'Ukraine a pris connaissance du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'année 2002. Nous accueillons avec satisfaction la déclaration du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, dans laquelle il a apporté des renseignements supplémentaires sur les principales activités de l'Agence en 2003. Je profite de l'occasion pour féliciter le secrétariat de l'AIEA et son Directeur général, Mohamed ElBaradei, pour l'excellent travail de l'Agence.

Le projet de résolution relatif au rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/58/L.10), que l'Ukraine accueille avec satisfaction, est le produit d'un vaste accord atteint entre les États Membres à Vienne, et nous espérons qu'il pourra être adopté par consensus. Nous accueillons avec satisfaction les textes issus de la quarante-septième session de la Conférence générale de l'AIEA, qui s'est tenue à Vienne du 15 au 19 septembre 2003.

L'Ukraine est fermement attachée aux trois piliers – sûreté nucléaire, technologie, vérification et sûreté – qui forment la base du mandat de l'Agence. L'Ukraine estime que l'application, au niveau mondial, d'un système efficace de garanties renforcées sera positive pour la sécurité commune de l'humanité. De l'avis de l'Ukraine, les activités de vérification et de promotion de l'Agence se renforcent mutuellement par nature. En rehaussant la crédibilité du système de vérification de l'Agence, on renforce la confiance à l'égard de la science et de la technologie nucléaires.

Un régime global de non-prolifération nucléaire de caractère universel et étayé par un système solide de garanties internationales exigeant des États qu'ils rendent dûment compte de leurs matières nucléaires et en assurent le contrôle doit être à la base des efforts internationaux visant à préserver la sécurité collective. Nous sommes convaincus qu'il incombe aux États Membres de promouvoir l'universalité du régime de non-prolifération et de veiller au respect des instruments internationaux dans ce domaine.

À cet égard, nous voudrions exprimer notre profonde inquiétude face à la décision de la République

populaire démocratique de Corée de se retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de se soustraire à ses obligations découlant de l'accord de garanties. Nous considérons que cela met en péril le régime international de non-prolifération. Nous pensons que la Corée du Nord devrait renoncer à ses ambitions nucléaires et réadmettre les inspecteurs de l'AIEA le plus rapidement possible, afin que l'Agence puisse enfin vérifier l'exactitude et l'exhaustivité de la déclaration initialement faite par la République populaire démocratique de Corée concernant les matières nucléaires en sa possession.

L'Ukraine considère toujours que les protocoles additionnels font partie intégrante du système de garanties de l'AIEA. Y adhérer est un moyen essentiel de s'acquitter rigoureusement des obligations découlant de l'article III du Traité sur la non-prolifération. Nous approuvons pleinement les mesures envisagées par le Protocole additionnel.

Aujourd'hui, la ratification du Protocole additionnel, que l'Ukraine a signé en 2000, est en cours de préparation. Partageant les préoccupations du Directeur général, nous prions instamment les États parties au TNP qui n'ont toujours pas conclu d'accords de garanties de s'acquitter de l'obligation énoncée à l'article III du Traité en concluant des accords de garanties généralisées.

L'Ukraine souhaite aussi rappeler sa préoccupation face à la présence continue d'installations et de matériels nucléaires non protégés dans des États qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération ou à des traités équivalents. L'Ukraine exhorte ces États à placer toutes leurs installations nucléaires sous les garanties de l'AIEA.

L'Agence a un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre la menace du terrorisme. Nous saluons les efforts du Directeur général de l'AIEA et du Secrétariat de l'Agence, qui ont rapidement fait face à ce défi en renforçant et en réorientant certaines activités en cours et en présentant ensuite des plans pour conduire des activités qui devraient aider les États Membres à mettre en place un cadre de sécurité nucléaire pour les installations nucléaires. Nous pensons que le renforcement du régime de protection, le stockage sûr des matières nucléaires, la prévention du trafic illicite de matières nucléaires, l'amélioration de leurs registres et des mesures de contrôle, conjugués à d'autres mesures visant à accroître l'efficacité du système de

contrôle de l'AIEA, empêcheront les terroristes et leurs complices d'avoir accès à des matières dangereuses.

La responsabilité principale en matière de sécurité nucléaire incombe de toute évidence aux États Membres. Les activités de l'Agence ne peuvent faire plus qu'appuyer des mesures nationales visant à lutter contre le terrorisme nucléaire. Les programmes de coopération technique jouent déjà un rôle important dans la modernisation des systèmes de sécurité et de sûreté et, dans ce contexte, ils seront un instrument précieux.

Les Conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui se sont tenues en 1995 et en 2000 sont parvenues à la conclusion qu'un Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles était l'une des mesures les plus urgentes à prendre par la communauté internationale en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous félicitons l'Agence pour sa contribution au dialogue sur les normes de vérification qui pourraient être introduites dans ce Traité.

En tant qu'État partie de plein droit au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'Ukraine se joint aux appels à une entrée en vigueur rapide de ce Traité.

Nous nous félicitons aussi des progrès enregistrés en matière de renforcement du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives. Il y a un besoin manifeste de renforcer le contrôle exercé sur les sources de haute activité pour les protéger du terrorisme radiologique.

L'Ukraine appuie les activités de l'Agence visant à modifier la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Nous exhortons toutes les délégations qui participent à ce processus à oeuvrer fructueusement pour parvenir à un consensus sur les questions en suspens.

Mon pays figure parmi ceux qui exploitent des installations nucléaires à des fins pacifiques. Selon son plan national de stratégie énergétique, l'énergie nucléaire restera à moyen terme une source importante d'énergie. Le fonctionnement sûr des installations nucléaires continue d'être notre plus haute priorité. C'est avec cette considération à l'esprit que je voudrais souligner le rôle très important joué par l'AIEA s'agissant de fournir une assistance technique aux États Membres, et je tiens aussi à noter les progrès

considérables enregistrés en matière de renforcement de l'efficacité des programmes de coopération technique. L'Ukraine participe activement aux projets de coopération technique nationaux et régionaux de l'Agence accordant une haute priorité aux projets liés à la sécurité nucléaire, à la gestion des ressources et à la prolongation des cycles de vie des réacteurs nucléaires ukrainiens. Nous accordons aussi l'attention nécessaire aux questions portant sur l'application des techniques nucléaires dans l'industrie, la médecine et l'agriculture.

Ma délégation tient à remercier l'AIEA et l'Organisation des Nations Unies pour l'initiative qu'elles ont prise en s'attaquant à la question de Tchernobyl dans le contexte d'efforts visant à régler les problèmes liés à la transformation de l'« abri » en un système écologiquement sûr et à la limitation minimale des risques nucléaires et radioactifs liés au quatrième réacteur nucléaire détruit de la centrale nucléaire de Tchernobyl. L'Ukraine est convaincue que les travaux du groupe d'experts chargé de discuter des modalités existantes et des préoccupations relatives à la question de Tchernobyl fourniront des lignes directrices utiles qui permettront de prendre des mesures concrètes, lesquelles contribueront largement au plan de développement régional durable.

L'Ukraine est consciente du contexte de plus en plus difficile dans lequel l'Agence doit financer ses obligations statutaires afférentes au budget ordinaire. Il convient donc de faire le maximum pour permettre à l'AIEA de disposer des ressources financières nécessaires. Il convient de renforcer le budget des garanties de l'AIEA pour que l'Agence puisse mettre en place les garanties effectives dont nous avons besoin.

Le Gouvernement ukrainien appuie pleinement les efforts du Directeur général qui s'emploie à renforcer l'efficacité de l'Agence. Une budgétisation fondée sur des résultats suppose une gestion forte et une définition claire des activités transversales. Il convient d'encourager le renforcement de la coopération et de la coordination entre les divers départements, car cela conduit à une meilleure synergie et à une plus grande utilisation des ressources, que celles-ci soient humaines ou financières.

Je voudrais enfin assurer l'Assemblée que l'Ukraine appuie pleinement le rôle joué par l'AIEA en tant qu'autorité compétente pour la vérification du respect du régime international de non-prolifération

nucléaire, ainsi que sa mission de promotion d'une utilisation sûre des techniques nucléaires à des fins pacifiques dans les États Membres qui ont opté pour cette technologie. Il est vital que les États Membres maintiennent l'élan qui anime actuellement les travaux de l'Agence en matière de renforcement des garanties et des autres activités de vérification.

**Nana Effah-Apenteng** (Ghana) (*parle en anglais*): Je voudrais d'emblée exprimer mes remerciements à M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour sa présentation du rapport de l'Agence pour 2002 et, en particulier, pour la lucidité avec laquelle il a rendu compte des grands événements depuis la publication de ce rapport.

Instance intergouvernementale mondiale de premier rang pour la coopération scientifique et technique en matière d'utilisation pacifique de la technologie nucléaire, l'AIEA a manifesté une constance admirable après les divers défis auxquels elle a dû faire face et dans ses réponses aux besoins pertinents qui résultent de la mobilisation de cette technologie.

À l'heure actuelle, la vaste gamme de services, de programmes et d'activités de l'Agence qui se basent sur les besoins de ses 136 États membres a contribué à promouvoir le développement durable. Ma délégation est heureuse de dire qu'elle n'a jamais hésité à encourager la coopération mondiale en matière d'utilisation pacifique des techniques nucléaires et à promouvoir la sécurité nucléaire par des activités de vérification. L'utilisation pacifique des techniques nucléaires, en particulier en matière de lutte contre les maladies, de développement de la production agricole, de conservation des aliments, de gestion des ressources en eau et de suivi de l'environnement, occupe une place cruciale dans les activités de développement mondial.

Le rapport annuel pour l'année 2002 donne une indication claire de la manière dont l'Agence continue activement d'encourager la recherche et le développement sur les réacteurs nucléaires innovants et sur les cycles de combustibles, qui ont donné un nouvel élan au développement et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

L'Agence a investi des ressources considérables dans l'élaboration et l'amélioration des critères de sûreté pour couvrir toutes sortes d'activités nucléaires.

En outre, par le transfert de technologies et la mise en place de capacités, l'Agence a créé des partenariats de coopération technique stratégiques, qui répondent aux besoins et portent donc sur les demandes des États Membres.

Le Ghana, à grâce à sa Commission de l'énergie atomique, s'efforce d'encourager et de promouvoir la commercialisation des résultats de recherche et de développement en adoptant les activités en matière de recherche de la Commission aux besoins du pays. Cela a exigé une collaboration étroite entre la Commission, d'une part, et l'industrie et les autres secteurs de production et sociaux, d'autre part. Sous les auspices des trois principaux instituts opérationnels créés par la Commission – l'Institut national de recherche nucléaire, l'Institut de protection contre les radiations et l'Institut de recherche sur la biotechnologie et l'agriculture nucléaire – un certain nombre d'activités de recherche ont été entreprises au cours de cette année aux fins d'un impact socioéconomique positif. Citons les projets liés à la nutrition animale, la production et la recherche en matière de santé, la radiothérapie, la médecine nucléaire et l'irradiation gamma de produits alimentaires et médicaux.

En plus de ces activités et dans le cadre des efforts visant à renforcer les techniques nucléaires et biotechnologiques pour le progrès socioéconomique et l'autonomie, la Commission a créé une section de développement commercial pour identifier les activités de recherche et services répondant à la demande et préparer des plans commerciaux pour traiter de ces activités et de ces services de façon peu coûteuse. Pour réaliser ses objectifs, cette section a été également chargée de planifier et de coordonner toutes les activités de mobilisation de capitaux, en introduisant des technologies nucléaires au public, en négociant la vente de technologies et en arrangeant des partenariats avec les parties concernées.

Enfin, dans le cadre de l'Accord de coopération régionale africaine sur la recherche, le développement et la formation liés aux sciences et aux technologies nucléaires, les installations et les équipements de la Commission du Ghana pour l'énergie atomique ont servi à la formation d'étudiants d'universités du Ghana et de chercheurs d'institutions du Ghana et d'autres pays africains, grâce à des programmes de formation réguliers organisés par l'Agence. Le Ghana est particulièrement attaché à ce dernier projet vu les

difficultés qu'il a connues avec la rétention de personnel qualifié.

Ma délégation voudrait indiquer que ces activités n'auraient pu se faire sans l'aide de l'Agence, qui a systématiquement encouragé des programmes visant à transférer des technologies mûres et établies des pays développés à des pays moins développés, à travers son Programme de coopération technique. Je voudrais donc souligner la gratitude du Ghana pour l'assistance technique fournie par l'Agence et espérer une coopération fructueuse dans les années à venir. C'est pour cette raison que la délégation du Ghana exhorte tous les États Membres et les organisations de donateurs à payer leurs contributions à temps, afin que l'Agence puisse poursuivre ce programme tellement nécessaire et tellement apprécié.

L'une des questions les plus pertinentes pour l'Agence aujourd'hui est la nécessité de renforcer le système de garanties de l'Agence en matière de vérification, qui accroît la probabilité de détecter tout programme d'armes nucléaires clandestin, en contravention avec les obligations internationales. L'adhésion de tous les États au système de garanties renforcé est un élément vital de cet effort. Ce n'est que par l'application le plus large possible du système de garanties renforcé, sur la base des accords et protocoles additionnels pertinents, que l'ensemble du potentiel du système se réalisera. À cet égard, je suis heureux de dire que le Parlement du Ghana a ratifié un certain nombre de protocoles de l'AIEA. Mais il faut noter que même avant la ratification, le Ghana continuait de respecter intégralement les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de ses Protocoles additionnels. Nous voudrions encourager tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à finaliser les accords de garanties pertinents et les protocoles additionnels avec l'Agence.

Mon pays est fermement convaincu que le désarmement nucléaire reste une question prioritaire dans les relations internationales d'aujourd'hui. C'est pourquoi nous jugeons très préoccupant le fait que des progrès sur le désarmement nucléaire et dans le programme de travail de la Conférence du désarmement ont été assez lents. Les armes nucléaires sont des armes de destruction massive. Toutes les armes nucléaires doivent donc être mises hors service en vue de créer un monde pacifique et plus sûr. Notre devoir à l'égard de l'humanité nous impose de multiplier les zones exemptes d'armes nucléaires dans

toutes les régions du monde. Les États non dotés d'armes nucléaires doivent également être assurés qu'ils ne deviendront pas les victimes de frappes d'armes nucléaires. Nous ne souscrivons pas à l'avis selon lequel il y a des États « hautement responsables » qui méritent d'avoir un monopole sur la technologie nucléaire. Une telle politique – à la limite de la politique de deux poids, deux mesures – sapera le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le régime de garanties nucléaires de l'AIEA, aiguisant ainsi les ambitions de certains États à rejoindre l'élite des États dotés d'armes nucléaires.

Ma délégation voudrait réitérer sa position de principe, à savoir que même si la responsabilité fondamentale en matière de sûreté nucléaire relève des gouvernements nationaux, la coopération internationale dans ce domaine reste vitale. Le Ghana se félicite des efforts de l'Agence visant à aider les États Membres à renforcer les facilités d'infrastructures de sûreté nucléaire et à améliorer les lois et règlements connexes. La préparation d'un code de conduite et l'exploration de moyens éventuels pour renforcer le système de surveillance de la sûreté des réacteurs de recherche représentent une mesure positive. Le Ghana appelle également à l'application universelle des normes de sûreté de l'Agence et leur intégration dans des lois et règlements nationaux.

Avec la menace sans cesse croissante du terrorisme nucléaire dans le monde, l'importance des activités de l'AIEA visant à protéger les États contre une telle conduite est évidente. L'on accorde à juste titre une attention à des mesures pratiques et concrètes qui assureraient une protection accrue des matériaux nucléaires et leur stockage sécurisé. Nous nous félicitons en particulier de la préparation d'un plan d'action pour la prévention du terrorisme nucléaire. Mais en cherchant à atténuer cette menace, il faut accorder le même intérêt aux trois principaux piliers des activités de l'Agence. Les efforts en la matière doivent être équivalents aux actions de promotion de la non-prolifération et aux activités de développement de l'AIEA, surtout dans les pays en développement.

Pour terminer, des années d'expérience ont montré que la technologie nucléaire peut jouer un rôle important dans notre recherche visant à assurer un développement durable. Grâce aux différentes utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, les pays peuvent renforcer le bien-être social et atténuer la pauvreté, ce qui nous aidera à réaliser les Objectifs du

Millénaire pour le développement. Le Ghana espère une coopération accrue avec l'AIEA au cours des années à venir.

**M. Ismail** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour sa présentation à l'Assemblée générale du rapport annuel de l'Agence pour 2002. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Antonio Nunez Garcia-Sauco, de l'Espagne, Président actuel du Conseil des Gouverneurs, d'avoir présenté le projet de résolution A/58/L.10.

La Malaisie reconnaît la valeur de la technologie nucléaire pour la réalisation d'un développement durable et le processus de mise en place d'institutions nationales. Nous réaffirmons notre appui à l'AIEA dans sa mission visant à promouvoir et faciliter le développement de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, tel qu'énoncé dans l'Article II de son Statut. Nous pensons que le Programme de coopération technique de l'Agence demeure un élément vital de son mandat et de ses activités. La Malaisie bénéficie de ce programme et nous rendons hommage au Département de la coopération technique de l'Agence pour ses efforts continus, dans l'exercice de son mandat statutaire, au profit des États Membres bénéficiaires, et pour ses résultats honorables.

Nous nous félicitons de ce que le budget du programme de coopération technique ait été porté, en 2002, au chiffre record de 98,1 millions de dollars. Toutefois, nous notons avec une grande préoccupation que les versements faits au Fonds de coopération technique (FCT) sont tombés sous la barre des 85 %, taux de réalisation de l'objectif fixé pour 2002. Nous espérons que cette situation ne se reproduira pas à l'avenir. Nous voulons croire que les États Membres, et en particulier les principaux donateurs, continueront d'appuyer le droit inaliénable des pays de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

La Malaisie attache une grande importance à la question de la sûreté nucléaire, et notamment à la question du transport maritime des déchets nucléaires de haute activité. Le risque que représente ce transport vers les États côtiers est immense et potentiellement lourd de conséquences fatales. Ce risque doit être reconnu par la communauté internationale, en vertu des dispositions pertinentes du droit international. La

Malaisie se félicite, par conséquent, de toute occasion de poursuivre le dialogue sur cette question. La Conférence internationale sur la sécurité du transport des matières radioactives, tenue à Vienne du 7 au 11 juillet 2003, a représenté à cet égard un cadre approprié à ce dialogue. La Malaisie salue également la résolution GC(47)/RES/7A adoptée par la Conférence générale de l'AIEA, concernant les mesures destinées à renforcer la coopération internationale en matière nucléaire, qu'il s'agisse des rayonnements, du transport et de la sûreté des déchets, et notamment les dispositions relatives à la sûreté de leur transport par voie maritime et la demande de mise au point d'un plan d'action à partir des résultats de la Conférence.

À l'instar d'autres pays, la Malaisie reconnaît la menace que représente le terrorisme nucléaire pour la sécurité du public et des États. Nous convenons que la communauté internationale doit élaborer et mettre en oeuvre collectivement de nouvelles mesures plus énergiques visant à empêcher les terroristes d'acquiescer leurs objectifs. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'Agence pour promouvoir la sécurité nucléaire, notamment par une assistance et un soutien techniques aux États. Nous nous félicitons particulièrement des efforts déployés au sein de l'AIEA pour améliorer ses services, innover et concevoir de nouveaux services permettant aux États de mettre à niveau leur sécurité nucléaire, tels que le Service consultatif international sur la protection physique, le Service consultatif international pour la sécurité nucléaire et le Service consultatif international des systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires.

Si les mesures pour promouvoir la sécurité nucléaire et lutter contre le trafic de matières nucléaires doivent être intensifiées, il convient également de déployer des efforts importants en vue de l'élimination complète des armes nucléaires, qui est la seule garantie absolue contre l'utilisation de ce type d'armes dans des activités terroristes. Le lien organique entre cette question et la question plus large du terrorisme en général doit également être examiné.

L'AIEA a également pour mandat de vérifier que les technologies nucléaires pacifiques ne sont pas transformées à des fins militaires. Son système de garanties est un élément essentiel du régime de non-prolifération nucléaire. La Malaisie appuie les activités

de vérification menées par l'Agence conformément à l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En tant qu'État partie au TNP, la Malaisie reste convaincue que l'existence d'armes nucléaires représente une menace contre l'humanité et que leur utilisation aurait des conséquences catastrophiques pour notre civilisation. À cet égard, la Malaisie est déterminée à oeuvrer en faveur de la non-prolifération et de l'interdiction complète des armes nucléaires, y compris des nouveaux types d'armes nucléaires. Nous sommes fermement convaincus que l'objectif absolu d'un monde exempt d'armes nucléaires doit rester une priorité de l'ordre du jour international en matière de désarmement. La possession, la prolifération et l'amélioration, jusqu'à ce jour, d'armes nucléaires doit être une sérieuse source de préoccupation pour la communauté internationale en raison du grave danger que celles-ci représentent pour la paix et la sécurité internationales. Nous estimons que les États parties au TNP devront réellement revoir la question de son application aussi bien par les États dotés d'armes nucléaires que par les États qui n'en possèdent pas lors de leur conférence d'examen de 2005 et dès les préparatifs de la conférence.

La question nucléaire dans la péninsule coréenne préoccupe la Malaisie. Nous appuyons les efforts faits en vue d'un règlement pacifique de cette question entre les parties concernées. À cet égard, nous saluons les récents efforts en vue de la reprise prochaine des pourparlers à six. Nous espérons voir bientôt, grâce à la poursuite du dialogue entre les parties, la péninsule coréenne débarrassée des armes nucléaires.

La Malaisie appuie la présentation par l'Iran de sa déclaration à l'Agence concernant son programme nucléaire et sa décision de mettre en oeuvre l'un de ses protocoles additionnels. Nous notons que l'Agence a commencé son processus de vérification intensif et qu'elle progresse rapidement. Nous attendons avec intérêt la présentation en novembre du prochain rapport du Directeur général au Conseil des gouverneurs. Nous encourageons l'Iran et l'AIEA à continuer de renforcer leur coopération afin de régler cette question à l'amiable.

La Malaisie attend également avec impatience le règlement d'une autre question inscrite à l'ordre du jour de l'Agence, à savoir la vérification des armes de destruction massive de l'Iraq, et notamment de son programme d'armes nucléaires présumé. La Malaisie

est d'avis qu'une reprise du mandat de l'AIEA et de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) en Iraq pourrait permettre aux deux organes d'achever leur travail indépendant de vérification et d'évaluation de la présence en Iraq d'armes de destruction massive. Nous notons que l'Agence a récemment demandé à pouvoir reprendre son mandat.

Les trois principaux piliers du mandat et de l'action de l'AIEA sont la vérification, la coopération technique et la sûreté et la sécurité. En s'acquittant de son mandat au titre de son Statut, l'Agence doit préserver l'équilibre entre l'interdiction du détournement des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire à des fins militaires et le droit légitime des États d'exploiter les atouts de la technologie nucléaire à des fins pacifiques dans le cadre de leur développement durable. La vitalité de l'Agence dépend de la façon dont elle répondra aux attentes de tous ses membres. La Malaisie réaffirme son attachement à la coopération avec l'AIEA en vue de réaliser ces objectifs.

**M. Hu Xiaodi** (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais d'emblée remercier M. ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour nous avoir présenté son rapport sur les travaux de l'Agence en 2002.

Au cours de l'année écoulée, avec les efforts concertés du secrétariat de l'AIEA et des États membres, l'Agence a accompli un travail remarquable en vue de réaliser les deux principaux objectifs inscrits dans son Statut, à savoir prévenir la prolifération des armes nucléaires et encourager l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous sommes satisfaits des efforts déployés par l'Agence dans l'ensemble, et nous aimerions féliciter son secrétariat des résultats obtenus sous l'égide du Directeur général, M. ElBaradei. Nous espérons que l'Agence continuera de renforcer ses activités en matière de coopération technique et adoptera des mesures efficaces en vue d'encourager l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans tous les secteurs.

En tant que membre de l'AIEA, la Chine a appuyé activement l'action de l'Agence dans tous les domaines. Pour ce qui est de la non-prolifération, la Chine a appuyé les efforts de l'Agence visant à renforcer les garanties et à consolider les mécanismes de non-prolifération au niveau mondial. En mars 2002,

la Chine a terminé les procédures juridiques nécessaires à l'entrée en vigueur du Protocole additionnel liant la Chine à l'Agence. La Chine est ainsi le premier des cinq États dotés d'armes nucléaires à ce faire. Elle a présenté, depuis, les déclarations pertinentes à l'Agence. Nous invitons tous les pays qui ont des activités nucléaires importantes à signer et à ratifier les protocoles additionnels le plus rapidement possible. Le Gouvernement chinois et l'Agence ont convenu d'ouvrir un cours de formation en Chine au début de l'année prochaine sur le décompte et le contrôle des matières nucléaires.

La Chine appuie pleinement les efforts de l'Agence visant à renforcer la protection physique des matières nucléaires. En collaboration avec l'Agence, un programme de formation sur la protection physique des matières et des installations nucléaires a été organisé avec succès en Chine à la fin de l'année dernière. La Chine a versé 100 000 dollars É.-U. en nature à cette fin.

La Chine a pris une part active, en tant que pays en développement, aux activités de promotion de l'Agence. Nous avons consacré 1 090 000 dollars des États-Unis au Fonds de coopération technique et 110 000 dollars des États-Unis aux activités de l'Accord de coopération régionale pour la région Asie-Pacifique. Chaque année, la Chine accueille plusieurs dizaines de cours de formation, de séminaires, de conférences universitaires et autres activités de promotion et elle reçoit des experts envoyés par l'Agence pour compléter leur formation. Nous sommes disposés à contribuer dans toute la mesure de nos moyens aux activités de l'Agence.

Je voudrais à présent évoquer brièvement la position du Gouvernement chinois concernant la question nucléaire sur la péninsule coréenne et l'application en Iran de l'accord de garanties en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

La position de la Chine a toujours été que la péninsule coréenne doit être exempte d'armes nucléaires, que la paix et la stabilité doivent y être maintenues, et que la question doit être réglée pacifiquement par la voie du dialogue. Grâce aux efforts conjoints de la Chine et des autres parties intéressées, des pourparlers à six ont eu lieu à Beijing du 27 au 29 août dernier, que suivront des pourparlers à trois à Beijing en avril prochain. Cela constitue une

mesure importante en vue d'un règlement pacifique. Un important consensus s'est dégagé durant les entretiens, et les parties ont convenu de régler la question nucléaire par des moyens pacifiques et le dialogue. Elles ont maintenu que la péninsule coréenne doit être une zone exempte d'armes nucléaires et que les préoccupations de sécurité de la République populaire démocratique de Corée en matière de sécurité doivent être prises en compte. Les parties sont tombées d'accord sur le principe selon lequel une solution d'ensemble doit être recherchée de manière simultanée et progressive.

Au cours des négociations, toute action ou toute déclaration de nature à exacerber la situation doivent être évitées. Le dialogue doit se poursuivre de façon à renforcer la confiance, à résoudre les différends et à trouver un terrain d'entente. Les parties ont convenu de renouer les pourparlers et d'arrêter une date et un lieu par la voie diplomatique le plus rapidement possible. La Chine estime qu'à la suite des pourparlers à six, l'objectif d'une péninsule coréenne exempte d'armes nucléaires a été fixé. Le processus en vue d'un règlement pacifique est enclenché et le principe d'un règlement simultané et progressif a été largement reconnu. À l'heure présente, toutes les parties concernées devraient faire preuve de modération aux fins de créer une atmosphère et des conditions propices à la poursuite des pourparlers. Malgré les préoccupations propres à chacun, il est important d'accorder une attention aux préoccupations légitimes des autres parties. La Chine oeuvre à présent avec toutes les autres parties en vue d'entamer rapidement une nouvelle série de pourparlers à six. Nous espérons que les parties concernées feront preuve d'un esprit permettant de mener des consultations sur un pied d'égalité et d'oeuvrer à la réconciliation pour un règlement rapide et pacifique grâce au dialogue, jetant ainsi les bases solides d'une paix et d'une stabilité durables en Asie du Nord-Est.

S'agissant de l'application de l'accord de garanties du TNP en Iran, la Chine a toujours été en faveur de la non-prolifération des armes nucléaires et a toujours soutenu que tous les États qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires et qui sont parties au TNP ont pour obligation de ne pas mettre au point ou posséder des armes nucléaires, dans le strict respect du Traité. Dans l'intervalle, les États parties ont le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans le strict respect des garanties de l'AIEA. Nous avons toujours

maintenu que l'Iran doit pleinement coopérer avec l'Agence, garantir la plus grande transparence de toutes ses activités nucléaires et signer le plus rapidement possible un protocole additionnel.

Nous sommes heureux de constater que l'Iran a récemment coopéré avec l'Agence de façon plus étroite. Ce pays a soumis tous les documents concernant ses activités nucléaires et s'est montré disposé à signer et ratifier un protocole additionnel et à mettre fin à ses activités d'enrichissement et de traitement d'uranium. La Chine se félicite de ces mesures positives et les apprécie. Nous espérons que l'Iran d'honorera sans retard les engagements pertinents. Nous apprécions les efforts déployés par les Ministres français, allemand et britannique des affaires étrangères, ainsi que par ceux d'autres pays, pour trouver une solution à ce problème. Nous espérons que cela débouchera sur un règlement opportun et approprié de cet problème dans le cadre de l'AIEA.

**M. Tesch** (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Directeur général, M. ElBaradei, de sa déclaration exhaustive sur les réalisations de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et de son passage en revue des défis que l'Agence devra relever au cours de l'année à venir. Nous souhaiterions lui dire à quel point nous apprécions sa direction efficace au cours de cette année difficile pour l'Agence. L'Australie est fermement attachée aux trois composantes qui constituent la base du mandat de l'Agence : la sûreté et la sécurité, la science et la technologie, et les garanties et la vérification. Elle estime que l'application globale d'un système efficace de garanties renforcées présentera des avantages substantiels en matière de sécurité. De l'avis de l'Australie, la vérification et les activités promotionnelles de l'Agence sont de nature à se renforcer mutuellement. Le renforcement de la crédibilité du système de vérification de l'Agence favorise la confiance dans la science et la technologie nucléaires.

Une priorité pour l'Australie est l'application la plus large possible du protocole additionnel de l'AIEA aux garanties renforcées. Ce protocole additionnel représente la nouvelle norme de vérification des garanties au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cela signifie que l'on devrait rapidement considérer que le système de garanties de l'AIEA comprend tant les garanties classiques que le protocole additionnel. L'Australie exhorte les États qui

n'ont pas encore signé et ratifié le protocole additionnel à le faire aussi rapidement que possible.

L'Australie a été le premier État Membre à ratifier un protocole additionnel, et se félicite d'être le premier pays à appliquer les garanties intégrées. Elle se félicite de ce que la Norvège et l'Indonésie appliquent ces mêmes garanties.

La sûreté et la sécurité des matières nucléaires et radioactives doivent être une priorité pour tous les pays. L'Australie a participé aux efforts régionaux et internationaux pour mieux faire comprendre comment une culture de sûreté peut être mise en oeuvre dans les organisations nucléaires. L'Australie s'attache en particulier à promouvoir des améliorations dans le régime de sûreté international pour les réacteurs de recherche. Elle continue également de promouvoir un dialogue constructif entre les États expéditeurs et côtiers sur le transport des matières radioactives, et elle a participé à l'examen de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires.

La Conférence internationale sur la sûreté du transport des matières radioactives a été le théâtre d'un débat extrêmement constructif sur les questions de transport. La mise au point d'un plan d'action émanant de la Conférence permettra d'instaurer un meilleur climat de confiance et d'assurer que l'excellent travail réalisé à ce jour dans le domaine de la sûreté se poursuivra.

L'Australie se félicite de l'adoption du code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives. Ce code fournit aux pays la base à partir de laquelle ils peuvent s'engager à adopter les meilleures pratiques dans ces domaines en intégrant les questions traditionnelles de sûreté à la question de plus en plus importante de la sécurité.

Il est bon de constater le niveau très élevé d'appui dont jouit la coopération technique parmi l'ensemble des membres de l'Agence. L'Australie est heureuse de verser une contribution de 2 millions de dollars au Fonds de coopération technique. En outre, elle continue de fournir un ferme appui à l'Accord régional de coopération (RCA) pour la région Asie-Pacifique. Depuis 1979, le programme de l'Australie pour l'aide extérieure a versé plus de 10 millions de dollars pour des projets menés au titre du RCA. L'Australie finance actuellement une nouvelle phase d'un projet de l'AIEA/RCA sur l'amélioration des capacités en matière de sûreté radiologique régionale dont l'objectif

est de renforcer la capacité régionale à faire face aux risques radiologiques, notamment les risques posés à l'environnement aquatique et les situations radiologiques d'urgence.

Récemment, la communauté internationale a été confrontée à des défis considérables et inquiétants lancés contre le régime de non-prolifération nucléaire. Comme d'autres pays, l'Australie a trouvé extrêmement préoccupant le retrait annoncé par la République populaire démocratique de Corée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le fait qu'elle ait retiré ses installations nucléaires des garanties de l'Agence. Nous avons remarqué que la poursuite par la République populaire démocratique de Corée de son programme d'armes nucléaires face à une opposition internationale concertée ne ferait qu'isoler ce pays encore davantage de la communauté internationale et des avantages économiques et autres dont il a si désespérément besoin. Les armes nucléaires réduiront la sécurité de la République populaire démocratique de Corée au lieu de la renforcer.

L'Australie appuie avec force les efforts visant à parvenir à une solution pacifique et diplomatique de la question nord-coréenne. Nous nous félicitons du processus de dialogue multipartite qui a commencé à Beijing en août de cette année, et nous apprécions le rôle positif joué par la Chine pour instaurer ce dialogue. De l'avis de l'Australie, ces pourparlers sont la clef de tout progrès vers un règlement pacifique.

De même, nous avons été encouragés par les développements récents concernant les activités nucléaires de l'Iran, à la suite de l'accord conclu entre les ministères des affaires étrangères d'Iran, de Grande-Bretagne, de France et d'Allemagne à la fin du mois dernier. La volonté déclarée de l'Iran de conclure un protocole additionnel sur le renforcement des garanties avec l'AIEA et de suspendre ses activités d'enrichissement et de retraitement de l'uranium est une bonne nouvelle importante. Mais ce qui est plus important encore, et de meilleur augure, c'est la détermination active de l'Iran à mener cette entreprise à son terme. Il est de l'intérêt de ce pays de bien écouter le message sans équivoque de la communauté internationale et de coopérer pleinement avec l'AIEA.

À ce moment critique de l'histoire, les États Membres doivent maintenir leur dynamique en faveur des activités de l'Agence sur le renforcement des garanties et de ses autres activités de vérification.

L'Agence peut compter sur l'appui ferme et continu de l'Australie tandis qu'elle met en oeuvre ses programmes et s'adapte pour relever de nouveaux défis.

**M. De Alba** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais réitérer à quel point le Mexique apprécie les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et en particulier, du Directeur général, M. Mohamed ElBaradei, ainsi que des fonctionnaires du secrétariat de l'AIEA. La pertinence de l'Agence et sa contribution à la paix et stabilité internationales ont été de nouveau mises en évidence dans les nouvelles situations survenues en Iraq, en Corée du Nord et en Iran.

Le rapport que l'Agence a soumis cette année reflète comme il se doit les réalisations en matière de promotion de la coopération internationale pour l'utilisation pacifique des technologies nucléaires, ainsi que le perfectionnement du régime de sécurité nucléaire et d'un système efficace de vérification. Les composantes des activités de l'Agence, à savoir l'utilisation optimale de la technologie nucléaire avec le maximum de sécurité possible, ainsi que les fonctions de vérification des engagements de non-prolifération correspondent aux principes que le Mexique défend.

Dans ce contexte, le Mexique estime que s'il est important de poursuivre l'examen des normes et de la façon dont doivent être menées les activités de vérification, il ne doit y avoir aucun doute quant à la crédibilité et la légitimité du système actuel de garanties chapeauté par l'Agence. Nous réitérons notre appréciation des activités d'inspection de l'AIEA, en particulier des tâches dont elle s'est acquittée aux côtés de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) en Iraq, et nous reconnaissons en particulier le professionnalisme et le dévouement constants du Directeur général et de son équipe. À cet égard, le Mexique appuie la proposition de M. ElBaradei visant à parachever les travaux de vérification en Iraq.

Pour ce qui est de l'application du plan d'action de lutte contre le terrorisme nucléaire présenté par le Directeur général, le Mexique rappelle son appui aux mesures tendant à améliorer la sécurité physique de toutes les matières nucléaires. Le Mexique prend une part active aux travaux du groupe d'experts juridiques et techniques établi par le Directeur général pour

élaborer un projet d'amendement à la Convention sur la protection physiques des matières nucléaires. Dans ce contexte, je réaffirme mon accord avec ce que d'autres délégations ont dit, s'agissant de parvenir aux consensus nécessaires sur les questions en suspens avant de convoquer une conférence diplomatique chargée d'amender la Convention.

Depuis la création de l'Agence, le Mexique accorde une haute priorité au programme de coopération technique et considère que les trois instruments de base de la stratégie de coopération technique de l'AIEA – à savoir le critère central, la structure programmatique nationale et les plans thématiques – sont des éléments qui ont contribué à améliorer le processus de conception des projets de coopération. Nous sommes conscients de l'effort déployé par le Secrétariat pour répondre aux besoins des pays en développement et pour appliquer de manière souple le critère central et nous encourageons le Département de la coopération technique à continuer d'utiliser ce critère comme instrument d'appui aux États Membres pour améliorer la conception des projets de coopération technique sur la base des priorités de développement au niveau national.

Le Mexique constate avec satisfaction que le rapport sur la coopération technique pour 2002 fait référence à une série d'activités – visant à élargir les domaines d'action des plans dits thématiques dans des domaines tels que l'irradiation des produits alimentaires, la gestion des bassins pluviaux et le contrôle des maladies transmissibles – vues comme moyens d'examiner les problèmes qui touchent de manière très particulière les pays en développement. Nous réitérons notre demande que le Secrétariat continue de soutenir les États Membres dans le processus d'identification des domaines de développement durable dans lesquelles les technologies nucléaires représentent la meilleure option, cela afin d'assurer la cohérence nécessaire entre les trois instruments de la stratégie de coopération technique en vigueur.

Dans ce contexte, le Mexique constate avec intérêt les efforts déployés par le Secrétariat pour obtenir des ressources financières additionnelles pour le programme de coopération technique. C'est pour cette raison que le Mexique félicite le Secrétariat tant de la signature de mémorandums d'accord que des activités conjointes avec des institutions de coopération internationale, de recherche et développement en

faveur des pays en développement. Nous l'invitons à continuer dans cette voie.

En juillet dernier, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a adopté un ensemble de mesures proposées par les Coprésidents du Groupe du travail sur le programme et le budget de l'Agence pour le prochain exercice biennal. Après des négociations laborieuses, nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs mécanismes pour différer l'augmentation des contributions des pays membres résultant du projet de budget présenté par le Directeur général pour l'exercice biennal 2004-2005. Par ce moyen, nous estimons que les augmentations proposées pour les pays en développement seront allégées dans une certaine mesure. Toutefois, le Mexique considère qu'il convient de procéder à une analyse soignée du fonctionnement et de l'application des garanties internationales – en particulier de leur financement – avec pour objectif de parvenir à un niveau adéquat des coûts et à une répartition différenciée des charges financières correspondantes.

Face à l'augmentation massive des coûts de la vérification, il n'est plus suffisant pour le Mexique que soit repoussée de quatre ans l'entrée en vigueur de la deuxième phase du mécanisme de protection. À la lumière des conditions actuelles dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005, le Mexique soutient la complète remise en place du mécanisme de protection. Il convient de tenir compte du fait que si les propositions d'augmentation dans ce domaine seront formulées dans un avenir proche, il sera indispensable de revoir de nouveau l'application de ce mécanisme.

Bien que, dans la conjoncture internationale actuelle, nous nous soyons rendus compte de la fragilité de l'équilibre entre les activités statutaires de l'Agence – s'agissant d'accorder un plus grand poids à ses activités de vérification –, le Mexique estime qu'il faut chercher des formules appropriées pour que ce que l'on appelle les trois piliers de l'Agence internationale de l'énergie atomique – à savoir la sécurité, la vérification et la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – disposent de ressources sûres et prévisibles qui répondent aux besoins des États Membres.

Pour terminer, permettez-moi de signaler que le Mexique a constamment plaidé pour que les États parties du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) respectent les obligations qui leur

incombent en matière de désarmement et de non-prolifération. Je me réfère en particulier aux mesures décidées lors de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de l'année 2000 concernant tant les États dotés d'armes nucléaires que les États non dotés de ce type d'armement. La communauté internationale doit rester vigilante face aux signaux ambigus qui encouragent la prolifération tant verticale qu'horizontale. Le Mexique continuera de veiller à ce que dans le cadre du processus d'examen du TNP à la Conférence chargée de l'examen de 2005, les initiatives prises en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaire soient renforcées.

**Mme Corkery** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom de mon gouvernement, je tiens à remercier M. ElBaradei de sa présentation.

La communauté internationale ne pourra jamais s'affranchir de la tâche consistant à gérer les matériaux nucléaires dans la sûreté et dans la sécurité. L'un des instruments essentiels sur lesquels nous comptons depuis longtemps pour affronter cette réalité fondamentale et pour protéger et promouvoir nos intérêts communs est l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'AIEA nous a rendu de grands services dans cette tâche et nous continuerons à compter sur elle.

Dans les premières années d'existence de l'AIEA, il était habituel d'entendre parler de la notion d'équilibre entre ses fonctions de promotion et de vérification. Après le milieu des années 80, il est devenu courant de parler des trois piliers de ses travaux; la sûreté, la coopération technique et la vérification. Comme le montre le rapport annuel de 2002, le travail de l'AIEA est aujourd'hui devenu même beaucoup plus complexe et diversifié. Aujourd'hui, les pays rencontrent le personnel de l'AIEA exécutant des programmes dans des domaines d'aussi vaste portée que la gestion de l'eau, le traitement du cancer, la sécurité frontalière, la sûreté des réacteurs de recherche, la comptabilisation des matières nucléaires, la santé des animaux, et dans de nombreux autres domaines. L'étendue et la diversité de ces travaux reflètent le caractère multiforme de la technologie nucléaire et la dépendance croissante de l'AIEA dans laquelle se trouvent des États du monde entier pour les aider à utiliser et à gérer cette technologie.

La dépendance de la communauté internationale par rapport à l'AIEA n'a jamais été aussi évidente qu'en 2002. Il est rarement arrivé qu'un jour se passe sans que les questions nucléaires soient mentionnées aux gros titres des principaux journaux du monde entier. Les événements de 2002 à la source de ces gros titres ont montré sans équivoque la nécessité cruciale de savoir comment notre monde utilise les matériaux et la technologie nucléaires. Malheureusement, quelques États semblent résolus à faire une utilisation mal avisée de ces matériaux nucléaires, au mépris de leurs engagements de non-prolifération nucléaire. Les préoccupations relatives au terrorisme nucléaire se sont intensifiées. Les mesures visant à vérifier l'utilisation des matières nucléaires ont reçu un appui accru. Pour s'occuper de ces questions et d'autres questions connexes, le monde s'est de nouveau tourné vers l'AIEA.

Certains des problèmes les plus litigieux apparus en 2002 tiennent au fait que quelques pays ont choisi de poursuivre des activités nucléaires en violation de leurs engagements de non-prolifération des armes nucléaires, y compris ceux qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Même si, sur plus de 180 pays parties au TNP, seulement un petit nombre a pris part à de telles activités, l'acquisition effective d'armes nucléaires aurait des conséquences énormes en termes de paix et de stabilité régionales et internationales, ainsi que sur la viabilité du TNP lui-même.

Depuis mai 1994, l'AIEA maintient une présence continue en Corée du Nord sur le site nucléaire de Yongbyon pour surveiller le gel de ce site en vertu du Cadre agréé. Il se trouve que, pendant des années, alors que ce gel était supposé être en cours, la Corée du Nord poursuivait un enrichissement clandestin de l'uranium à des fins d'armement nucléaire, activité qu'elle a reconnue en octobre dernier. La Corée du Nord a alors rapidement intensifié sa stratégie du risque calculé maximum qui a culminé avec l'expulsion des inspecteurs de l'AIEA à la fin de 2002. Depuis lors, la Corée du Nord a annoncé son retrait du TNP et n'a pas répondu aux appels lancés par la communauté internationale pour qu'elle abandonne ses programmes d'armes nucléaires. La violation par la République populaire démocratique de Corée du TNP et de ses autres engagements de non-prolifération nucléaire a créé l'une des menaces les plus sérieuses à

la sécurité internationale à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés.

Pendant 12 ans, Saddam Hussein a défié les résolutions du Conseil de sécurité. Aujourd'hui, la menace d'un Iraq en possession de l'arme nucléaire a été éliminée, et les efforts pour promouvoir la paix dans la région peuvent aller de l'avant, maintenant qu'il n'y a plus à faire face à cette menace. Le rôle diversifié que l'AIEA a tenu dans la gestion du problème nucléaire iraquien au fil des ans est méritoire.

Les ambitions de l'Iran concernant les armes nucléaires sont devenues plus visibles en 2002. Alors que les preuves s'accumulaient confirmant les achats illicites et les nombreuses activités dans le domaine nucléaire que l'Iran n'a pas déclarés à l'AIEA comme le requiert l'Accord de garanties, le monde s'est considérablement alarmé. Des faits nouveaux récents donnent des raisons d'espérer que l'Iran répondra aux préoccupations de la communauté internationale. Nous espérons mais demeurons sceptiques. Il y a beaucoup de chemin à faire avant que cet espoir ne se transforme en réalité. L'Iran doit abandonner complètement et de façon vérifiable ses efforts pour acquérir des armes nucléaires.

Aussi regrettables que soient les actions de la Corée du Nord, de l'Iraq et de l'Iran, nous ne devrions pas oublier les importantes leçons que nous avons apprises à l'occasion de leur violation du TNP. La communauté internationale doit réagir rapidement et fermement à toutes les activités qui soulèvent des questions au regard de l'obligation d'un État partie au TNP de ne pas fabriquer ou de ne pas acheter d'armes nucléaires. Tricher ne peut être toléré et la réponse doit être immédiate et convaincante. Il doit y avoir de véritables conséquences. Un État tenté de violer ses engagements de non-prolifération nucléaire doit savoir qu'il sera rapidement remarqué et fermement rappelé à l'ordre. Toute inaction dans ce cas porte atteinte à tous.

En réponse aux événements tragiques du 11 septembre 2001, l'AIEA a rapidement établi un programme élargi relatif à la sécurité des matières nucléaires. Ce programme a été approuvé par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA en mars 2002, et le travail en vertu du Plan d'action pour la sécurité nucléaire est en cours. Ce Plan se divise en huit programmes, offrant une approche globale à la sécurité des matières.

Mon gouvernement se félicite d'appuyer ce travail important tant par l'allocation de fonds que par des services d'experts et nous exhortons tous les États membres de l'AIEA à contribuer généreusement de toutes les manières possibles. Le fait que tant les États en développement que les États développés aient demandé l'aide de l'AIEA en matière de sécurité nucléaire montre que la nécessité et l'urgence de ce travail sont largement reconnus sur le plan international.

Qu'il me soit permis de souligner en particulier le travail de l'AIEA dans l'amélioration de la sécurité et de la sûreté des sources radioactives dans le monde. L'usage répandu de ces sources et la perspective que des terroristes pourraient chercher à utiliser certaines de ces sources pour faire ce que l'on appelle des « bombes sales » souligne la nécessité de renforcer la sécurité sous tous ses aspects, y compris le transport, l'utilisation, le stockage et l'élimination.

En 1997, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a approuvé un nouveau modèle de protocole additionnel pour élargir les activités de garanties et donner à l'AIEA de nouveaux instruments importants pour détecter les activités nucléaires non déclarées ou secrètes. Ce protocole est la culmination de plusieurs années d'efforts intensifs pour trouver les moyens de renforcer le système international de garanties et en faire un instrument encore plus efficace afin de renforcer la confiance en la capacité de l'AIEA à détecter le détournement et les autres violations du TNP.

Chaque État qui conclut son propre protocole additionnel fondé sur l'accord type sert les intérêts de la sécurité internationale. Je me félicite de rappeler que, le 9 mai 2002, le Président Bush a transmis le protocole additionnel américain à notre Sénat pour son avis et son consentement à la ratification. Nous travaillons activement à franchir toutes les étapes que comporte l'examen, par le Sénat, du protocole proposé, et nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à conclure et à mettre en oeuvre le protocole additionnel. Nous exhortons également les États qui n'ont pas achevé un accord de garanties à le faire le plus tôt possible. Des garanties efficaces offrent un moyen important de promouvoir la transparence nucléaire et fournissent les assurances indispensables que les États qui utilisent des matières nucléaires ne le font que dans des buts pacifiques.

Dans la couverture médiatique considérable consacrée aux questions nucléaires en 2002, il a été maintes fois fait référence à l'AIEA. Derrière les gros titres il y a des hommes et des femmes au secrétariat de l'AIEA qui s'occupent directement de certaines des questions de prolifération nucléaire les plus sensibles. Nous leur sommes reconnaissants du dévouement et du professionnalisme avec lesquels ils traitent de ces questions difficiles.

Je manquerais à mes obligations si je ne soulignais pas le travail dévoué des hommes et des femmes au sein du secrétariat de l'AIEA, qui chaque jour mettent à la disposition des États membres de l'AIEA, d'une manière sûre et efficace, les applications bénéfiques de la technologie nucléaire. Il est moins commun de voir des gros titres sur l'amélioration de l'alimentation en eau de rétention en Amérique du Sud ou en Asie, ou sur l'utilisation de la radiothérapie pour traiter le cancer en Afrique. Cependant, tous les jours les fonctionnaires de l'AIEA travaillent dans ces domaines et de nombreux autres pour faire de notre monde un endroit meilleur et plus sûr.

Où que soit et quel que soit le défi nucléaire auquel l'AIEA est confrontée, l'organisation ne peut pas être plus efficace que le permettent ses États membres. Comme le démontre le rapport annuel 2002 de l'AIEA, la communauté mondiale est bien servie par cette organisation. Ceux d'entre nous qui sont membres de l'AIEA continueront d'appuyer ses importants travaux.

**M. Sriwidjaja** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation a écouté avec un vif enthousiasme et a pris dûment note de la déclaration détaillée du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (IAEA), mettant en relief l'activité et l'évolution de l'AIEA au cours de la période 2002-2003. La délégation indonésienne voudrait également saisir cette occasion pour exprimer sa reconnaissance permanente au Directeur général et au secrétariat de l'AIEA pour leur travail important et précieux dans la réalisation des exigences des trois piliers du mandat de l'AIEA que constituent la technologie, la sûreté et la vérification. L'Indonésie s'engage à appuyer pleinement l'AIEA et elle est fermement convaincue qu'en tant qu'institution du système des Nations Unies, celle-ci doit continuer à jouer son rôle central et universel pour relever les défis considérables qui l'attendent.

Au vu du rapport portant sur la coopération technique pour 2002, de la mission sous-jacente de l'Agence pour promouvoir le concept de l'Atome au service de la paix et de sa détermination d'élargir la contribution des technologies nucléaires en faveur de la paix et du développement, notre délégation apprécie les efforts déployés non seulement dans le cadre du Fonds de coopération technique (FCT), mais aussi dans des domaines tels que les programmes de l'Agence concernant les sciences et les applications nucléaires. À cet égard, l'Agence a consacré de façon directe ou indirecte 50 à 60 % environ de ses ressources à la coopération technique. Nous notons avec satisfaction que des cadres programmatiques, servant d'outils de planification pour concevoir des projets de coopération technique dans le cadre des priorités nationales, sont actuellement en place dans 87 pays.

Ma délégation souhaite manifester sa satisfaction devant les efforts déployés par l'Agence pour élargir et intensifier l'application des sciences et de la technologie nucléaires en vue d'améliorer la qualité de vie des populations, en particulier de celles des pays en développement. Nous nous félicitons des programmes de coopération technique qui ont sensiblement aidé les pays membres à mettre en valeur leurs ressources humaines et leurs installations techniques afin de renforcer les capacités correspondantes dans divers domaines importants.

Il est également essentiel de réaffirmer l'importance de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, l'un des piliers fondamentaux du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La validité de l'article VI du TNP et le droit inaliénable de tous les États parties au transfert, sans discrimination ni entraves, des technologies et des matières nucléaires aux pays en développement sont des éléments indispensables pour satisfaire aux exigences du développement national. Ceci est conforme au rôle de l'Agence qui assiste les États parties dans la formulation des projets de coopération internationaux concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, par la mise au point de programmes efficaces visant à améliorer leurs capacités scientifiques, technologiques et réglementaires, en fonction des besoins prioritaires et des décisions de chaque pays.

L'Indonésie prend note des progrès réalisés dans le domaine de la vérification nucléaire. Suivant le Rapport de l'AIEA sur l'application des garanties pour

2002, des accords de garanties sont actuellement en vigueur dans 145 États. De plus, les matières nucléaires et les autres articles qui avaient été soumis aux garanties sont restés affectés à des activités nucléaires pacifiques ou il en a été dûment rendu compte par ailleurs.

L'Indonésie note également les progrès enregistrés par l'Agence, qui a approuvé les protocoles additionnels pour 80 États membres environ. Toutefois, l'Indonésie s'inquiète du fait que des protocoles additionnels ne soient entrés en vigueur que dans 35 États et que 46 États parties au TNP n'aient toujours pas conclu d'accords de garanties avec l'Agence.

Par conséquent, conformément à la résolution GC(47)/RES/11, sur le renforcement de l'efficacité et l'amélioration de l'efficacité du système des garanties et application du modèle de protocole additionnel, l'Indonésie demande à tous les États de conclure et de mettre en oeuvre leurs instruments juridiques respectifs afin de permettre à l'Agence de donner des assurances crédibles et complètes au sujet de tous les États qui ont pris des engagements en matière de non-prolifération, notamment quant à l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées.

À cette fin, l'Indonésie a mis en application tant l'accord de garanties généralisées que le protocole additionnel et met actuellement en oeuvre le cadre conceptuel des garanties intégrées. Nous sommes fermement convaincus que ces mesures renforceront l'efficacité et amélioreront l'efficacité du système des garanties et l'application du modèle de protocole additionnel, ainsi que le système de vérification de l'Agence.

Dans le domaine de la sécurité et de la sûreté nucléaires, l'Indonésie se félicite des efforts déployés pour aider les États membres à améliorer leur sécurité nucléaire et de la haute priorité que l'Agence a accordée à l'élaboration de mesures pour prévenir le vol de matières nucléaires et le sabotage des installations nucléaires. Les préoccupations que partage l'Agence au sujet du risque que les sources radiologiques puissent être utilisées à des fins terroristes a permis de donner la primauté à l'amélioration de la sûreté des autres matières radioactives afin de lutter contre le trafic illicite.

L'Indonésie souligne l'importance de poursuivre des activités proposées par le Directeur général dans son rapport au Conseil des gouverneurs intitulé

« Protection contre le terrorisme nucléaire : propositions spécifiques » (GOV.2002/10). À cet égard, l'Indonésie réaffirme qu'elle souscrit à l'avis selon lequel la sécurité nucléaire doit constituer l'une des priorités mondiales et demande par conséquent à toutes les parties concernées de ne ménager aucun effort pour appuyer les efforts visant à renforcer la coopération internationale dans les domaines de la sûreté nucléaire, de la sûreté radiologique, de la sûreté du transport et de la gestion des déchets, tels qu'ils sont mis en relief dans les résolutions adoptées à la quarante-septième session de la Conférence générale – GC(47)/RES/7A et GC(47)/RES/8 relatives à la sécurité nucléaire et radiologique – état d'avancement des mesures de protection contre le terrorisme nucléaire et radiologique.

Vu la situation géographique de son territoire, l'Indonésie a demandé à l'Agence et à ses États membres de l'assister dans le renforcement de ses capacités en vue d'élaborer des mesures de protection contre le terrorisme nucléaire, d'intervention en cas de situation d'urgence et de relèvement en cas de terrorisme nucléaire. Ainsi, et en prévision de certaines incertitudes entourant la sécurité nucléaire, l'Indonésie partage avec les États côtiers certaines préoccupations suscitées par la sûreté du transport nucléaire – à savoir le danger croissant des accidents causés par la nature ou par l'erreur humaine, ou des actes criminels ou terroristes.

L'Indonésie rend hommage à l'Agence pour la tenue, du 7 au 11 juillet 2003, de la Conférence internationale de l'Agence sur la sûreté du transport des matières radioactives et se félicite des débats constructifs qui se sont déroulées à la Conférence ainsi que du résumé et des conclusions présentés par le Président. Conformément à la résolution GC(47)/RES/7C, l'Indonésie appuie les demandes adressées à l'Agence de mettre au point un plan d'action, en consultation avec les États membres, sur la sûreté du transport des matières radioactives.

**M. Mahtab** (Inde) (*parle en anglais*) : La délégation indienne a pris bonne note du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), présenté par son Directeur général, M. Mohamed ElBaradei.

D'après le Rapport sur le développement dans le monde, 2003, de la Banque mondiale, la population mondiale a dépassé les six milliards en 1999. La

plupart des évaluations actuelles prévoient qu'environ deux milliards supplémentaires s'y ajouteront dans les 30 années suivantes, puis encore un milliard au cours des 20 années ultérieures. Pratiquement toute l'augmentation aura lieu dans les pays en développement, et pour l'essentiel dans des zones urbaines. Le principal défi de développement à relever sera donc de pouvoir assurer à ces personnes des possibilités d'emploi productif et un accès aux services de base.

À l'heure actuelle, toutefois, il existe de larges disparités. Le revenu moyen dans les 20 pays les plus riches est 37 fois plus élevé que dans les 20 pays les plus pauvres, et ce rapport a doublé au cours des 40 dernières années. Mettre l'énergie à la portée de tous pourrait aider à corriger sensiblement la situation. L'énergie est le moteur de l'habilitation et de la croissance. Elle multiplie le travail accompli par la main-d'oeuvre et accroît la productivité. La disponibilité de l'énergie permet ainsi une meilleure qualité de vie et donne accès à de meilleurs services. Nous sommes aujourd'hui confrontés à de graves questions quant à la durabilité du développement, et la seule façon d'y remédier est d'assurer que l'approvisionnement en énergie soit abondant et à la portée de tous. Il n'y a que la puissance de l'atome pour rendre cela possible.

Nous commémorons aujourd'hui le cinquantenaire de l'initiative « L'atome pour la paix » et dressons le bilan de ses réussites, qui sont très impressionnantes, à la fois en ce qui concerne la part de l'électricité nucléaire dans la production totale d'électricité et en termes d'applications autres que la production d'électricité. Cependant, nous constatons qu'il existe des barrières considérables à l'extension de cette importante technologie au bénéfice de la majeure partie de l'humanité, et rien n'a encore été fait pour faire tomber ces barrières. Il faut s'y atteler avant qu'il ne soit trop tard, c'est-à-dire avant que les menaces pesant sur le climat mondial et les tensions nées de l'inégalité ne prennent des proportions dramatiques. Nous pouvons déjà voir des signes avant-coureurs très nets de ces menaces.

La lutte contre les risques d'une utilisation malfaisante de matériaux nucléaires et radioactifs par des éléments sans scrupules ou terroristes est devenue un nouveau et redoutable problème. Nous sommes heureux de constater que l'Agence accorde à cette question toute l'attention qu'elle mérite. Nous avons

récemment organisé, en collaboration avec l'AIEA, un cours de formation international sur la sécurité dans les installations nucléaires. Cette formation s'est bien passée et a donné lieu à un retour d'expérience encourageant. Il a été suggéré que ce cours pourrait servir de modèle pour une série de cours qui se dérouleraient à intervalles réguliers. Nous nous félicitons de la déclaration du Groupe des Huit sur la sécurité et la sûreté des sources radioactives. L'Inde a pris une part active aux débats en vue de l'élaboration du Code de conduite de l'AIEA sur la sécurité et la sûreté des sources radioactives. L'Inde dispose d'une infrastructure législative et réglementaire adéquate pour atteindre les objectifs du Code de conduite.

Le programme indien d'énergie nucléaire, qui est dans sa cinquantième année, a parcouru un long chemin dans le but de servir notre peuple. Nous sommes aujourd'hui en phase de croissance rapide, soutenue par un solide programme de recherche-développement, une infrastructure industrielle et des normes de sécurité. Dans environ quatre ans, nous parviendrons à une capacité de génération d'environ 4 500 mégawatts (MW) d'électricité à partir de réacteurs à eau pressurisée – qui constituent l'essentiel de la première phase de notre programme local d'énergie nucléaire – plus 2 320 MW en provenance de réacteurs à eau ordinaire, ce qui fait un total d'environ 6 800 MW, comparés à la capacité actuelle de 2 720 MW. Le Gouvernement indien a approuvé la construction d'un surgénérateur pilote de 500 MW. Cette technologie, élaborée localement, pourra accroître la capacité installée de génération électrique bien au-delà de 300 000 MW, même avec nos modestes ressources en uranium.

Au cours de l'année 2002-2003, l'opérateur d'énergie nucléaire (Nuclear Power Corporation of India Limited – NPCIL) a fourni 19,36 térawatts-heure d'électricité, atteignant une disponibilité de 90 %, qui figure parmi les plus hautes du monde. La centrale de Kakrapar-1 a été jugée la centrale la plus performante de sa catégorie des réacteurs à eau lourde pressurisée (REL) pendant la période de 12 mois glissants allant du 1er octobre 2001 au 1er septembre 2002. Pour l'année 2002, les trois unités REL de la NPCIL ont été classées parmi les cinq meilleures de leur catégorie au niveau mondial. De plus, toutes les centrales nucléaires indiennes en fonctionnement sont désormais certifiées ISO 14001.

La croissance de l'énergie nucléaire dans les pays en développement, particulièrement dans les pays à économie à forte croissance et très peuplés, devrait susciter un intérêt général au niveau mondial, car celle-ci recèle la possibilité de protéger le monde de changements climatiques irréversibles. Partout où il n'y a pas d'inquiétudes fondées, les obstacles au déploiement des technologies nucléaires doivent être étudiés et éliminés selon une approche pragmatique. Nous devons avancer vers un monde plus pacifique et prospère en mettant une énergie abondante à la portée de tous. Des contrôles qui ne cherchent pas à s'adapter à la situation de chaque pays, et ignorent donc les aspirations au développement des plus dépourvus, n'apportent pas de solution viable, bien au contraire.

Le Projet international de l'AIEA sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO), qui vise le développement de la prochaine génération de réacteurs nucléaires et de technologies du cycle du combustible, revêt une importance particulière dans ce contexte. Ce projet pourrait en effet apporter une solution technologique qui aide à faire tomber les obstacles au déploiement de l'énergie nucléaire dans le monde. En Inde, le développement d'un réacteur à eau lourde, qui ferait mieux qu'atteindre les objectifs du projet INPRO sur le plan des critères de développement durable, de rentabilité, de sécurité et de résistance à la prolifération, progresse conformément au plan. De plus, ce type de réacteur nous permettrait de mettre en route la production d'électricité à grande échelle à partir du thorium.

*Le Président assume la présidence.*

Nous sommes conscients des responsabilités qui nous incombent du fait que nous possédons des technologies de pointe dans le domaine nucléaire. Nous nous sommes engagés – et il y va de notre intérêt – à jouer un rôle de partenaire dans la lutte contre la prolifération. Tandis que nous avançons dans le développement et l'utilisation de technologies nucléaires qui résistent à la prolifération, nous devons laisser de côté le bagage hérité du passé, qui limite encore les flux de matériel et de technologies liés aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Du point de vue d'une économie vaste et en croissance, comme celle de l'Inde, avec de faibles réserves en hydrocarbures et des réserves de charbon qui s'appauvrissent, le développement de l'énergie

nucléaire fondé sur une approche en cycle fermé nous permettant d'utiliser au maximum l'uranium et le thorium est la seule manière de répondre aux aspirations en matière de développement de plus d'un milliard d'individus. C'est pourquoi nous menons un programme complet de recherche et de développement des nouvelles technologies afin d'étendre le champ d'utilisation de l'énergie nucléaire.

Le programme de coopération technique de l'Agence a joué un rôle précieux dans le développement d'activités recourant aux techniques nucléaires. Nous disposons d'un programme national complet sur leurs applications dans les domaines de l'agriculture, de la santé, des ressources en eau et de l'industrie. Nous continuerons de partager activement notre expérience avec d'autres pays, comme nous l'avons déjà fait. Nous continuerons aussi d'appuyer vigoureusement les activités de l'AIEA. Nous avons toujours annoncé et versé pleinement notre contribution au Fonds de coopération technique, et nous le faisons encore cette année.

Le programme de l'Agence sur la gestion et la préservation des connaissances vient à son heure et il intéresse l'industrie nucléaire. En Inde, nous avons la chance de pouvoir compter sur des ressources humaines très capables et nombreuses. Il convient aussi de mentionner à ce stade que les scientifiques indiens ont peut-être apporté la plus grande contribution aux publications scientifiques concernant les réacteurs à eau lourde sous pression.

L'examen de la situation actuelle de la technologie nucléaire indique que nous avons besoin d'une stratégie dynamique à deux axes qui garantisse que la technologie nucléaire réponde effectivement aux aspirations au développement et dans le même temps empêche tout usage malveillant de cette technologie. Il s'agit d'un défi important car ignorer l'un ou l'autre de ces aspects pourrait avoir des conséquences désastreuses. Guidés par la sagesse collective née de la science et de la technologie, nous estimons que l'ONU en général, et l'AIEA en particulier, sont plus que quiconque en position de trouver les voies novatrices qui contribueront sensiblement à la paix et à la prospérité mondiales. Nous devons tous associer nos efforts dans cette tâche fondamentale. Nous le devons à l'humanité et aux générations futures.

**M. Osman** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais m'associer aux orateurs précédents et

remercier M. ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour son excellente présentation du rapport très complet de l'Agence. Ma délégation lui est reconnaissante des efforts inlassables qu'il déploie pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Agence et étendre le champ des activités et des programmes exécutés au service des pays en développement.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la signature et la ratification de protocoles additionnels comptent parmi les sujets les plus importants de l'ordre du jour de l'Agence. Sur cette question, la situation au Moyen-Orient exige une attention particulière et une approche globale car la seule entité nucléaire de la région, à savoir Israël, continue à refuser de signer le Traité ou tout protocole additionnel en arguant d'une série de prétextes et de justifications inacceptables.

Nous apprécions tout particulièrement l'information technique et les autres types d'assistance fournis aux pays en développement. Le nombre croissant des pays en développement et leur besoin urgent de bénéficier des programmes de l'Agence exigent une augmentation du budget du programme d'assistance technique, qui devrait être une composante permanente du budget ordinaire plutôt que de dépendre des contributions des donateurs. Mais cela n'empêche pas les donateurs de continuer à faire des contributions volontaires au Fonds de coopération technique. Nous espérons aussi que l'Agence recevra davantage de contributions de fonds régionaux et internationaux afin de soutenir ses projets, activités et programmes en faveur des pays en développement.

Le programme de coopération technique demeure l'instrument approprié pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités nationales dans les domaines de la médecine, de la santé, de l'eau, de la sécurité écologique et de la sûreté nucléaire et radiologique, surtout maintenant que d'importants efforts régionaux sont entrepris dans toute l'Afrique pour éliminer la mouche tsé-tsé et la maladie du sommeil et pour avoir un meilleur contrôle des insectes transmettant le paludisme. Nous espérons que des progrès seront enregistrés dans l'éradication des moustiques porteurs du paludisme, cette maladie ayant un impact dévastateur sur le développement économique et social de tous les pays en développement, et des pays africains en particulier.

Pour terminer, nous souhaitons plein succès à l'Agence, à son Directeur général, M. ElBaradei, et à son équipe dans leurs efforts pour un monde meilleur libéré des armes de destruction massive.

**M. Loedel** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Les États membres du Marché commun sud-américain (MERCOSUR), Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay, au nom desquels j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui, accueillent avec satisfaction le rapport présenté par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed ElBaradei.

Malheureusement, le monde d'aujourd'hui est marqué par des obstacles importants au régime de non-prolifération nucléaire. Au niveau de l'AIEA, nous estimons qu'il faut continuer à étendre le consensus au plus grand nombre possible de pays afin de créer une atmosphère basée sur la confiance et la légitimité des prises de décision. Il convient en priorité de préserver et de consolider les normes internationales négociées au niveau multilatéral.

Nous réaffirmons notre attachement actif et constant aux objectifs de la communauté internationale pour la non-prolifération, le désarmement nucléaire et la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, ainsi que pour la préservation du droit de tous les États de mener des recherches et de produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

À cet égard, nous attachons une grande importance au programme de coopération technique de l'AIEA. Nous souscrivons aux actions menées en faveur d'un échange de matériaux, d'équipement et de technologie pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Le MERCOSUR et ses États associés soulignent également qu'ils sont déterminés à améliorer l'efficacité des garanties, car celles-ci jouent clairement un rôle en matière de transparence et de confiance mutuelle entre les pays. À cette fin, il faut redoubler d'efforts pour obtenir de meilleurs rendements et réaliser des économies sans diminuer l'efficacité. Sur ce point, nous prônons le renforcement de la coopération entre l'AIEA et les autres entités de vérification, comme l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires.

De plus, nous ne saurions passer sous silence notre position en faveur des programmes et budgets à

croissance zéro en valeur réelle. Cependant, cette année, compte tenu de la nécessité de trouver un compromis qui satisfasse tout le monde en vue de remplir les obligations statutaires de l'Agence et face aux défis et aux responsabilités de dimension internationale, les membres et les pays associés du MERCOSUR qui siègent au Conseil des gouverneurs ont approuvé le projet de programme et de budget pour le prochain exercice biennal. Cette décision a été prise en partant de l'idée qu'il s'agit là d'un effort exceptionnel, compte tenu des restrictions économiques et financières qui frappent actuellement notre sous-région.

Dans un autre ordre d'idées, nous voudrions réaffirmer notre reconnaissance à l'AIEA pour les efforts qu'elle déploie en vue de préserver un système de sécurité qui protège l'environnement et les personnes contre les méfaits des radiations. C'est précisément pour cela que nous préconisons un équilibre approprié dans l'examen de la question de la sécurité du transport des matières radioactives. Nous estimons que l'AIEA peut jouer un rôle crucial s'agissant de faciliter le dialogue entre les pays identifiés en juillet dernier par le Président de la Conférence internationale sur la sûreté du transport des matières radioactives, dans les importantes conclusions qu'il a présentées.

Dans le même esprit, un autre événement majeur a été la tenue, en mars dernier, de la Conférence internationale sur la sécurité des sources radioactives. Le plan d'action adopté à cette occasion contribue de façon cruciale au développement et à la coordination des efforts internationaux dans ce domaine.

Enfin, nous réaffirmons notre ferme appui aux activités entreprises par l'AIEA pour empêcher que les matières nucléaires ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/58/L.10. Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, qui souhaite parler au titre des explications de vote avant le vote. Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Kim Chang Guk** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de

Corée voudrait clarifier sa position sur le projet de résolution A/58/L.10, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ».

Premièrement, il est totalement inutile que le projet de résolution sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) mentionne la résolution de l'AIEA relative à l'application de l'Accord entre l'Agence et la République démocratique populaire de Corée en vue de l'application des garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – résolution que nous avons catégoriquement rejetée à une date ultérieure – puisque mon pays n'est pas partie au TNP. Mon gouvernement s'est retiré du TNP afin de défendre ses intérêts suprêmes, alors qu'il pâtit de la situation anormale que la menace nucléaire des États-Unis et la partialité de l'AIEA ont engendrée. En se retirant du TNP, la République populaire démocratique de Corée a exercé son droit légitime et souverain dans le respect des dispositions pertinentes du Traité. À cet égard, ma délégation souhaite rappeler aux auteurs du projet de résolution que la République populaire démocratique de Corée n'est plus État partie au TNP.

Deuxièmement, la République populaire démocratique de Corée n'accorde aucune valeur au rapport annuel soumis par l'AIEA à l'Assemblée générale. Il y est déclaré que mon pays n'a pas respecté l'accord de garanties existant aux termes du Traité sur la non-prolifération et qu'il a admis l'existence d'un programme d'enrichissement de l'uranium contraire aux accords internationaux. Les faits sont tout autres. Jusqu'à l'annonce de notre décision de se retirer du Traité, mon pays s'est acquitté de bonne foi de ses obligations découlant du TNP et du Cadre agréé entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée.

La République populaire démocratique de Corée n'a jamais reconnu qu'elle conduisait un programme d'enrichissement d'uranium. Dire que mon pays a reconnu une telle chose fait partie d'une manoeuvre ridicule visant à tromper l'opinion publique et à imputer à mon pays l'effondrement du Cadre agréé entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée. Pourtant, l'AIEA prétend, sans rime ni raison, que mon gouvernement viole les accords internationaux. C'est la preuve manifeste que l'AIEA est l'instrument des États-Unis.

Troisièmement, la position de mon pays au sujet de la situation nucléaire entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis est juste et fondée sur des principes. La question nucléaire dans la péninsule coréenne est le résultat de la politique d'hostilité poursuivie par les États-Unis à l'encontre de mon pays. L'Agence ne sera pas en mesure de résoudre ce problème en intervenant ou en exerçant des pressions tant que les États-Unis poursuivront leur politique d'hostilité à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée. Il est indigne de l'AIEA d'être de connivence avec les États-Unis dans leur politique d'hostilité et leurs menaces nucléaires contre la République populaire démocratique de Corée. S'il en est ainsi, c'est parce que les États-Unis sont une superpuissance, alors que la victime des pressions est un petit pays.

Je voudrais dire ici combien je suis au regret de devoir faire comme le représentant du Japon hier, lorsqu'il a utilisé, avec une sombre arrière-pensée politique, un terme inapproprié pour désigner mon pays, preuve de son dédain pour la République populaire démocratique de Corée. Je prie les États Membres de bien vouloir faire preuve de compréhension.

Quatrièmement, certains pays impatients de faire pression sur la République populaire démocratique de Corée, au premier rang desquels se trouve le Japon, ne sont pas en position d'apporter une contribution positive au règlement de la question nucléaire parce qu'ils l'utilisent à mauvais escient pour leurs desseins politiques et militaires. Les « Japs » tendent à diriger l'ensemble de leur société vers la droite en essayant de faire renaître le militarisme et le fascisme dans le but d'envahir une nouvelle fois la Corée. Comment saurions-nous, rien qu'un instant, relâcher notre vigilance dès lors que le Gouvernement et le Parlement japs parlent d'imposer des sanctions contre la République populaire démocratique de Corée et que le Ministre de la défense et d'autres officiels de haut rang japs demandent à cor et à cri une frappe préventive contre la République populaire démocratique de Corée, à l'exemple des États-Unis?

Pour toutes ces raisons, la République populaire démocratique de Corée votera contre le projet de résolution A/58/L.10, car il n'aidera pas à régler le problème.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/58/L.10.

Avant de le faire, je voudrais annoncer que depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution A/58/L.10 : Papouasie-Nouvelle-Guinée, Soudan, Nicaragua, Panama, Liechtenstein.

Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Tunisie,

Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

*Votent contre :*

République populaire démocratique de Corée.

*Par 129 voix contre une, le projet de résolution est adopté (résolution 58/8)*

*[La délégation roumaine a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle avait eu l'intention de voter pour]*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Un représentant a demandé à prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse.

Je rappelle aux Membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les délégations désirant exercer leur droit de réponse doivent limiter à 10 minutes leur première intervention et à 5 minutes la seconde et qu'elles doivent prendre la parole à partir de leur place.

**M. Motomura** (Japon) (*parle en anglais*) : Ma délégation aimerait saisir cette occasion pour exercer son droit de réponse aux points soulevés par le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Premièrement, le représentant nord-coréen a soulevé un certain nombre de points dans lesquels il a fait part de ses objections à ce projet de résolution, qui ne portaient pas vraiment sur la teneur du projet.

Deuxièmement, la République populaire démocratique de Corée a utilisé le terme « Japs ». C'est un terme péjoratif et nous aimerions demander au représentant nord-coréen de rétracter ce terme péjoratif. Nous utilisons le terme « Corée du Nord ». Parfois, nous utilisons le terme « Corée du Sud ». C'est un concept géographique et nous n'avons aucunement l'intention d'utiliser un terme péjoratif. Mais, en fait, le terme « jap » est considéré comme péjoratif en anglais et je voudrais donc demander au délégué de la République populaire démocratique de Corée de ne plus utiliser ce terme.

Troisièmement, dans les sociétés démocratiques, on soulève une multitude de points dans les organes législatifs et le Japon ne fait pas exception à la règle. Parfois, lorsqu'on évoque la menace représentée par la Corée du Nord, en particulier ses programmes de développement nucléaire, nous pouvons, en tant que pays démocratique, soulever toutes sortes de points étant donné que toutes sortes de questions peuvent être

soutenues. Nous n'éprouvons aucune animosité à l'égard de la Corée du Nord. Comme cela a été dit dans la Déclaration de Pyongyang signée par le Japon et la Corée du Nord, nous sommes prêts à débattre d'une multitude de questions, notamment les questions nucléaires, pour permettre aux prochains pourparlers à six parties concernant le Nord de résoudre les questions nucléaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais simplement dire, et dire très clairement, que depuis que j'ai assumé la présidence, il y a eu des moments où j'ai été alarmé par les insultes proférées durant les débats. Je souscris donc aux observations visant à éviter toute situation dépassant un certain niveau de gravité. À cet égard, je souhaite que le représentant de la République populaire démocratique de Corée prenne en compte le souhait du représentant japonais en ce qui concerne la référence au terme « japs » pour désigner les Japonais et j'espère qu'à l'avenir, il s'abstiendra d'utiliser ce genre de langage dans cette respectable enceinte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite achever l'examen du point 14 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

## **Point 26 de l'ordre du jour**

### **La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement**

**Rapports du Secrétaire général** (A/58/262, A/58/267 et A/58/270)

**M. Stagno Ugarte** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de parler au nom des pays du Système d'intégration de l'Amérique centrale : Belize, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, République dominicaine et mon propre pays, Costa Rica.

Permettez-moi de commencer par vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, surtout pour les efforts et le dévouement dont vous avez preuve dans l'exercice de cette fonction.

Je tiens aussi à exprimer notre gratitude au Secrétariat pour toute l'aide apportée aux pays de l'isthme centraméricain et à la République dominicaine

depuis 1983, date à laquelle l'Assemblée générale a examiné la situation dans la région pour la première fois. Nous voudrions aussi remercier tous les coauteurs. Tous ont, dans une mesure plus ou moins grande, oeuvré inlassablement au développement de notre région depuis la mise en oeuvre du cadre de travail de l'accord de coopération qui a abouti à une action et à des activités concrètes dans le domaine de l'intégration régionale et dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection de l'environnement, entre autres.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour exprimer mes chaleureuses félicitations au Panama, qui a célébré hier le centième anniversaire de son indépendance. Le renforcement de la paix et de la démocratie en Amérique centrale est le résultat d'un processus politique long et ardu, qui a surmonté beaucoup d'obstacles grâce aux efforts conjoints des peuples et des gouvernements de la région et qui poursuit ses progrès sur la voie d'une croissance économique durable avec l'appui solidaire de la communauté internationale. Aujourd'hui, tous les pays de la région ont des gouvernements démocratiques, librement élus.

Le 16 mars 2003, des élections municipales et législatives ont eu lieu en El Salvador, et le processus électoral s'est déroulé de façon pacifique, sans incident majeur, démontrant ainsi les progrès du pays sur la voie d'une réelle démocratisation et son ferme engagement à finaliser le Registre national de personnes naturelles et à créer un document d'identité unique pour les élections de 2004. De même, le Tribunal électoral suprême pourra organiser le vote en utilisant les critères de lieu de résidence.

Au Guatemala, les élections présidentielles auront lieu le 9 novembre. Elles seront les élections les plus suivies dans l'histoire politique de ce pays. À la lumière de cet événement, les représentants des partis politiques ont signé le 10 juillet un accord éthique et politique sur le processus électoral et une déclaration d'engagement en faveur des accords de paix. Pour assurer un processus transparent et propre, des missions d'observation des élections de l'Organisation des États américains et de l'Union européenne se sont associées aux Observateurs de l'élection de 2003, une coalition de trois institutions locales, en vue de déployer des observateurs indépendants dans le pays.

Dans notre région, une attention particulière doit être accordée au grave problème de la faible participation aux élections et de l'apathie des citoyens due à la méfiance résultant d'un manque de transparence, et à la nécessité d'une réforme électorale et judiciaire et d'une plus grande participation de la société civile à la prise de décisions.

Dans notre région, il y a plusieurs problèmes graves concernant les droits de l'homme et la sécurité des citoyens. Mais nous devons dire que les problèmes de chaque pays sont différents. Il est nécessaire d'assurer un engagement réel de la part des autorités locales pour financer les principales institutions nationales de défense des droits de l'homme, en traitant de la question de la criminalité et en créant ou en renforçant des forces de police civile.

Le rapport du Secrétaire général est tout à fait clair sur les efforts des gouvernements et de la société civile pour éliminer les mauvaises pratiques. De nouveaux responsables ont été nommés à cet effet, et il existe des signes encourageants de réorganisation et de renforcement, avec l'assistance des Nations Unies et de l'Organisation des États américains notamment. Mais il est tout aussi clair que le processus de réforme est entravé par les allocations budgétaires modestes de la communauté internationale en matière de financement des réformes indispensables. Le rapport détaille également le travail fait par le Nicaragua, le Honduras et El Salvador dans la réforme des structures judiciaires et de l'état de droit, permettant à ces pays de réaliser l'objectif ultime, à savoir un système judiciaire transparent.

Aujourd'hui, le Nicaragua s'efforce d'améliorer la gestion des affaires publiques par la création d'un bureau de politique éthique, en utilisant des ressources reçues de sept pays et du Programme des Nations Unies pour le développement. Citons également le plan ambitieux du bureau du Contrôleur général de la République de renforcer les capacités d'audit nationales. En El Salvador, l'Assemblée législative a adopté une loi pour réformer l'agence d'audit gouvernementale. Au Honduras, le Contrôleur général et le Bureau de la probité administrative ont été remplacés par la Cour supérieure de comptabilité. La loi budgétaire du Guatemala pour 2003 montre quelques progrès dans les allocations budgétaires pour les ministères, les secrétariats et autres institutions gouvernementales chargés d'appliquer les accords de paix. Mais le problème de la corruption dans la région

continue d'être grave. Il sape la confiance dans le système politique et institutionnel et nuit à la bonne gestion dans le secteur public.

Dans le domaine du commerce, au cours de l'an dernier, les économies d'Amérique centrale ont connu une certaine reprise après les effets des attaques terroristes du 11 septembre 2001 et de la récession dans le monde. Le Marché commun est devenu plus dynamique grâce aux négociations sur l'accord de libre-échange entre les États-Unis et l'Amérique centrale et l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Amérique centrale, et à l'entrée en vigueur du nouveau Code douanier uniforme et de son Règlement, dans lequel un pourcentage appréciable des catégories de tarifs douaniers extérieurs communs a été harmonisé. Un accord de libre-échange avec l'Union européenne est envisagé pour être négocié. Malheureusement, tout ce qui a été obtenu grâce aux efforts de l'industrie textile, des exportations et de l'accroissement des recettes d'exportations, a été perdu en raison du prix bas du café.

Dans le domaine social, la Politique d'Amérique centrale sur la santé et l'environnement a été adoptée, ce qui fait de nous la seule sous-région des Amériques ayant un programme commun multisectoriel de cette nature.

Un cadre de travail stratégique a été élaboré en ce qui concerne la sécurité alimentaire et nutritionnelle, rendu nécessaire par les conditions de sécheresse actuelles et les changements climatiques. Ce cadre est mis en oeuvre par le Conseil d'intégration sociale.

S'agissant des autres questions, El Salvador a accueilli du 22 au 24 janvier 2003 la troisième session ordinaire du Comité interaméricain contre le terrorisme, de l'Organisation des États américains. Au cours de cette rencontre, El Salvador a ratifié la Convention interaméricaine contre le terrorisme, le Nicaragua a adhéré à la Convention, et le Costa Rica et le Pérou ont signé une lettre d'accord sur la lutte interaméricaine contre la corruption.

Le 12 mars à Panama, la 19<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur le dialogue politique et la coopération économique a eu lieu entre les pays membres de l'Union européenne et du Système d'intégration d'Amérique centrale. Au cours de cette rencontre, les participants ont reconnu l'importance de la participation de la société civile en vue de renforcer les relations entre les deux organisations, et ils ont

convenu d'instruire leurs missions respectives auprès de l'Organisation des Nations Unies de s'efforcer de créer des instances internationales et des mécanismes de consultation sur des questions telles que le règlement pacifique des conflits, la lutte contre les drogues et le terrorisme.

Par ailleurs, le 2 juin 2003, les délégués de huit pays ont participé à une réunion sur le Plan Puebla-Panama, une initiative globale d'intégration et de développement régional, soutenue par la Banque interaméricaine de développement, en vue de lancer l'initiative méso-américaine de développement durable, dont l'objectif est d'assurer que les projets du Plan Puebla-Panama soient conformes aux normes écologiques requises.

En dépit de tous les progrès réalisés dans divers domaines, nous restons préoccupés par le fait que les niveaux de pauvreté continuent d'être similaires à ceux des années 80. La campagne visant à améliorer le bien-être des peuples d'Amérique centrale continue chaque jour car nos peuples sont combattifs et méritent la meilleure qualité de vie, comme tous les autres habitants de la planète.

**M. Mantovani** (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays en voie d'adhésion – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie –, les pays associés – Bulgarie, Roumanie et Turquie – et le pays membre de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen – Islande – déclarent s'aligner sur cette déclaration.

L'Union européenne souhaite remercier le Secrétaire général de ses rapports extrêmement détaillés sur la situation en Amérique centrale et qui nous donnent une idée globale pour évaluer les progrès réalisés et envisager des initiatives communes pour l'avenir.

Après plus de deux décennies de guerres civiles et la signature de plusieurs accords de paix à partir des années 90, l'Amérique centrale continue de consolider ses institutions démocratiques. Mais il existe de nombreux obstacles sur la voie de la paix, de la liberté et du développement économique dans la région.

Malgré les mesures importantes qui ont été prises, il reste un risque de reculs graves dans le processus démocratique. Certains des plus grands

risques découlent de l'ombre portée des conflits internes, des difficultés de transition à un système de pluralisme démocratique et des problèmes que pose le développement équitable et durable.

L'inégalité sociale et le fort taux de pauvreté sont un problème majeur susceptible de freiner sérieusement la participation active au processus démocratique. Malgré les efforts déployés par les gouvernements d'Amérique centrale pour lutter contre la corruption, le trafic de stupéfiants et la contrebande d'armes, ces derniers continuent de saper la sécurité interne et de ralentir le développement.

L'Union européenne réaffirme son engagement en faveur des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la diversité culturelle, auxquels devrait également contribuer la société civile. L'Union européenne apprécie les progrès réalisés par les gouvernements d'Amérique centrale dans la direction d'une consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance. De nouveaux progrès doivent être faits en ce qui concerne la transparence des élections politiques, l'administration équitable de la justice, la gestion décentralisée et efficace des affaires publiques, la lutte contre la corruption et la participation de la société civile aux affaires publiques. Nous invitons les gouvernements d'Amérique centrale à mieux garantir la sécurité interne, qui s'est dégradée dans les dernières années.

L'Union européenne salue l'importante décision prise par les pays d'Amérique centrale d'accélérer leur intégration régionale aux fins d'un développement durable. Nous reconnaissons les progrès notables réalisés au niveau de la modernisation et de la transformation de l'Amérique centrale en vue de l'intégration économique régionale, à savoir la mise en place d'une union douanière, l'entrée en vigueur du mécanisme de règlement des litiges commerciaux et la signature du Traité centraméricain sur l'investissement et l'échange de services.

Le dialogue de San José reste le principal instrument de coopération politique entre l'Union européenne et l'Amérique centrale, qui a permis d'avoir la paix, la sécurité et la démocratie dans la région depuis 20 ans. Par ce dialogue, nous soulignons également l'importance de l'intégration régionale pour les pays d'Amérique centrale, et nous suggérons de l'accélérer. Au deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne, de

l'Amérique latine et des Caraïbes, tenu à Madrid le 22 mai 2002, la décision a été prise de négocier un accord de dialogue et de coopération politiques. Nous sommes donc extrêmement satisfaits du succès des deux cycles de négociations, qui ont lieu à Panama, en mai dernier, et à Bruxelles, le 3 octobre. Nous escomptons que la signature de l'accord, prévue en décembre prochain, inaugurerait une nouvelle ère de coopération entre les deux régions.

L'Union européenne suit de près la situation politique au Guatemala. Suite aux actes de violence de juillet dernier, les élections prochaines revêtent une importance toute particulière. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire que les élections se déroulent de façon équitable et pacifique, et nous invitons les autorités guatémaltèques et tous les partis politiques concernés à veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour que les élections du 9 novembre se déroulent bien. L'Union européenne se félicite de la réponse positive du Gouvernement et de la société civile guatémaltèques à sa décision d'envoyer une mission d'observation des élections coopérer avec les missions organisées par l'Organisation des États américains (OEA) et d'autres organisations, ainsi qu'avec les observateurs nationaux. En envoyant cette mission d'observateurs au Guatemala, l'Union européenne montre sa volonté non seulement de superviser le processus électoral mais également d'être présente, comme par le passé, à un moment crucial de la vie démocratique de ce pays.

Nous nous réjouissons de la récente initiative signée par 20 partis politiques au Guatemala en vue d'un programme national commun, coordonné par le Programme des Nations Unies pour le développement. Il s'agit d'un pas important dans la direction d'un pacte national qui permettra de renforcer la bonne gouvernance au Guatemala.

Nous invitons le Gouvernement guatémaltèque à continuer de renforcer son système judiciaire afin d'empêcher les forces illégales de saper les institutions de l'État et de faire le lit de la corruption, de la criminalité organisée et du trafic de stupéfiants. Nous applaudissons à la demande faite par le Médiateur pour les droits de l'homme à l'OEA d'un appui pour la participation à la commission d'enquête sur les groupes illégaux et les services de sécurité clandestins.

Pour l'Union européenne, le bilan de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala

(MINUGUA), qui a permis de consolider les acquis des accords de paix, reste positif; elle appuie donc la prorogation du mandat de la Mission pour 2004.

L'Union européenne félicite le Gouvernement du Nicaragua de ses efforts pour construire un avenir fondé sur la bonne gouvernance, une politique économique viable et une meilleure intégration régionale et mondiale. Nous sommes toutefois préoccupés par le taux de pauvreté au Nicaragua, qui reste très élevé, et nous soulignons qu'il est nécessaire d'instaurer une plus grande égalité sociale et une répartition plus équitable des ressources. Parallèlement, nous réaffirmons notre détermination de favoriser le développement de cette zone. Nous félicitons, à cet égard, le Gouvernement nicaraguayen des dispositions qu'il a prises pour mettre en oeuvre la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, renforcer son système financier et mettre au point des mesures favorables à une croissance économique viable.

Concernant El Salvador, l'Union européenne salue les efforts du Gouvernement en vue de renforcer les institutions démocratiques, par le biais, notamment, de la nomination d'un Médiateur, qui joue un rôle clef dans la protection des droits des populations pauvres et autochtones. Nous comptons sur le Gouvernement pour aider le Médiateur à s'acquitter de sa tâche.

L'Union européenne rend hommage au Président du Honduras pour les efforts qu'il déploie afin de surmonter les problèmes de la pauvreté et de la corruption dans son pays. Cependant, les garanties en matière des droits de l'homme y restent encore faibles et doivent être renforcées.

L'Union européenne réaffirme tout son soutien aux différentes initiatives prises par l'Organisation des États américains pour trouver des solutions aux différends frontaliers et pour veiller à ce que les élections politiques dans les pays centraméricains se déroulent en toute sécurité. Nous saluons et encourageons le rôle modérateur joué par l'OEA dans les différends territoriaux entre le Guatemala et Belize, et nous exhortons tous les États à régler pacifiquement les différends frontaliers qui subsistent. Nous exprimons notre satisfaction à l'OEA pour sa coopération avec la Mission de vérification européenne, envoyée par l'Union au Guatemala pour superviser les élections. Nous exprimons également notre satisfaction face aux initiatives prises par l'OEA

dans des secteurs prioritaires pour la communauté internationale, tels que les programmes de déminage en Amérique centrale, la lutte contre le terrorisme et les stupéfiants et les efforts pour instaurer des garanties en matière de droits de l'homme, ainsi que la sécurité et la paix.

L'Union européenne reste très attentive à la situation en Amérique centrale. Nous axons principalement notre attention sur la lutte contre la pauvreté et l'adoption de mesures permettant de garantir l'état de droit, conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme et au droit humanitaire international. L'application de ces mesures permettra d'aplanir les difficultés sur la voie de la paix, du libre-échange et du développement durable en Amérique centrale.

**M. De Alba** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais avant toute chose remercier le Secrétaire général des rapports qu'il nous a présentés concernant la situation en Amérique centrale (A/58/270), les fonctions de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) (A/58/262), et la situation dans ce pays (A/52/267), que nous avons étudiés avec attention.

Comme nous l'avons déjà dit, le Mexique attache la plus grande priorité à ses rapports avec l'Amérique centrale, région avec laquelle elle a, en plus des rapports économiques, des liens historiques, culturels et géographiques. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement mexicain a toujours appuyé les processus de paix en Amérique centrale, ainsi que les efforts déployés par les populations et les gouvernements de la région pour consolider leurs institutions démocratiques, faire respecter les droits de l'homme et réaliser leurs objectifs de développement économique et social au lendemain des conflits. Cet appui s'est traduit par des actions de coopération bilatérale et régionale dans les domaines politique, scientifique, technique, culturel, éducatif, économique et en matière d'aide humanitaire dans les situations d'urgence. L'expression la plus récente de cette coopération est le Plan Puebla-Panama.

Nous nous félicitons de l'achèvement du travail de vérification du processus de paix au El Salvador que l'ONU mène depuis la signature des accords de paix dans mon pays. Il est indéniable que la présence et l'appui de l'ONU ont été essentiels au renforcement de la paix en El Salvador, tout comme la volonté politique

des parties à l'accord et l'aspiration du peuple salvadorien à la paix. Nous considérons comme très positive la présentation récente par le Gouvernement salvadorien de l'inventaire des armements détenus par ses forces armées, décision qui contribue à affermir un climat de confiance tant à l'intérieur du pays que dans la région. La reconnaissance par le Front Farabundo Martí de libération nationale du rôle présent des forces armées et sa décision de retirer sa réserve concernant leur caractère permanent constituent également d'importants progrès.

La Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) a beaucoup contribué à renforcer le sérieux et la certitude du processus de consolidation de la paix. C'est d'autant plus nécessaire que les rapports du Secrétaire général font état de résultats mitigés pour ce qui est du respect par le Guatemala des engagements souscrits dans le cadre de ces accords.

Le Gouvernement et la société civile guatémaltèques reconnaissent le travail accompli par la Mission. C'est pour cette raison qu'ils demandent depuis l'année dernière que la Mission soit maintenue au-delà de décembre 2003, étant donné que des élections et un changement de gouvernement sont prévus respectivement à la fin de décembre 2003 et au début de 2004, et il est possible que des vides se créent au cours de cette étape de transition.

Faisant partie du Groupe des pays amis du processus de paix au Guatemala, qui présente chaque année le projet de résolution sur la MINUGUA, le Mexique appuie pleinement cette requête, qui a donné lieu à la résolution 57/161 de l'Assemblée générale. Cette résolution non seulement proroge le mandat de la Mission d'une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2003, mais elle ouvre également la possibilité que la Mission appuie ce processus au-delà de cette date.

Dans les jours à venir, avec l'appui des États Membres et en particulier celui du Groupe des amis du Guatemala, nous présenterons un projet de résolution visant au renouvellement du mandat de la MINUGUA pour une année supplémentaire, allant du 1er janvier au 31 décembre 2004, projet dans lequel sont prises en compte la résolution 57/161, ainsi que la recommandation formulée par le Secrétaire général dans son rapport sur la MINUGUA, publié sous la cote A/58/262. Nous espérons que ce projet de résolution

sera adopté sans être mis aux voix, comme cela a été le cas les années antérieures.

Pour que la prorogation d'une année supplémentaire de la Mission ait un sens, je voudrais souligner l'importance fondamentale que les futurs élus au Guatemala entérinent l'engagement souscrit par les principaux partis politiques le 11 juillet dernier, sous l'égide de l'Organisation des États américains, et s'engagent à reconnaître les accords de paix comme des accords d'État, de telle sorte que ces derniers soient pleinement intégrés aux programmes du nouveau gouvernement.

Il est essentiel que tous les protagonistes politiques rejettent le recours à la violence pour que les élections se déroulent dans un climat de paix et de tranquillité. Il importe aussi que le gouvernement élu remédie aux lacunes dans l'application de l'accord de paix, notamment s'agissant des droits de l'homme, et s'engage en faveur du processus de démilitarisation ainsi que du renforcement du pouvoir civil. Ce seront également les principales tâches incombant à la MINUGUA en 2004.

Enfin, s'agissant de la mise en place éventuelle d'une commission d'enquête sur les groupes illégaux et les forces de sécurité clandestines (ou CICIACS), commission qui a l'appui de l'ONU et de l'OEA, nous attendons avec intérêt le rapport que le Secrétaire général, M. Kofi Annan, présentera à l'Assemblée générale concernant les résultats de la Mission qu'il a dépêchée au Guatemala en juillet dernier, ainsi que la réaction du Gouvernement guatémaltèque quant au modèle de commission proposé par l'ONU. De ce rapport et de la réaction du Gouvernement guatémaltèque dépendra en grande partie la décision que mon gouvernement adoptera concernant cette commission d'enquête.

**M. Rosenthal** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions commencer par remercier le Secrétaire général de nous avoir présenté le rapport sur la situation en Amérique centrale (A/58/270), celui sur la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala : prorogation du mandat (A/58/262) ainsi que le huitième rapport sur la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (A/58/267). Nous exprimons également notre reconnaissance au Groupe des pays amis du processus de paix au Guatemala, qui nous a accompagnés tout au long du suivi donné à la situation en Amérique centrale en général et au

Guatemala en particulier. Nous remercions tout particulièrement la délégation mexicaine qui, année après année, veille à la préparation d'un projet de résolution sur cette question. Nous nous associons de toute évidence à la déclaration du distingué délégué du Costa Rica, qui a parlé au nom de tous les pays d'Amérique centrale.

Je prends la parole sur une question plus spécifique, à savoir le fait depuis plusieurs années, plus ou moins à la même époque, nous abordons le point de l'ordre du jour qu'est la situation en Amérique centrale, y compris au Guatemala. Comme on sait, depuis 1994 est déployée dans mon pays une Mission de vérification des Nations Unies dont la raison d'être au départ était de vérifier la bonne application d'un accord relatif aux droits de l'homme, mais dont le mandat a été élargi en décembre 1996 pour aider les parties qui avaient souscrit aux accords de paix à s'acquitter des tâches de vérification, de facilitation, d'information du public et de bons offices. Ces accords sont encore loin d'être appliqués en totalité : ils connaissent des progrès mais aussi des insuffisances, voire des échecs, décrits dans les rapports que j'ai cités.

Je pourrais ajouter que les rapports du Secrétaire général décrivent pour les derniers temps plus d'échecs que de progrès. Le lieu ne convient pas pour voir s'il s'agit d'une pondération adéquate. Nous pensons pour notre part que la tendance est de sous-évaluer les évolutions positives. Nous sommes cependant d'accord pour dire que nombreux sont les points qui attendent encore un règlement. Ce n'est pas le moment non plus d'assigner le blâme face à une situation généralement moins que satisfaite. Très certainement, le Gouvernement dirigé par le Président Alfonso Portillo a reconnu sa part de responsabilités, non tant sur le plan des intentions que sur celui de la mise en oeuvre des engagements pris. Le fait est que devant l'inachèvement du processus, il serait prématuré de retirer la Mission de vérification.

C'est pour cela que, dès septembre 2002, comme vient de le rappeler le représentant du Mexique, le Président Portillo indiquait déjà, je le cite :

« Le mandat de mon gouvernement prendra fin dans un peu plus d'un an, lorsque la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) envisagera de se retirer. Elle a joué un rôle fondamental de conscience critique de

l'État et appuyé activement les transformations fondamentales qui ont eu lieu. Nous apprécions le travail qu'elle a fait et nous voudrions ici demander la prorogation de son mandat jusqu'à la fin de 2004 afin qu'elle puisse nous accompagner dans notre transition vers le nouveau gouvernement. Nous espérons que la MINUGUA transférera ses fonctions dans l'ordre aux institutions nationales et le cas échéant, aux programmes et institutions des Nations Unies. »  
(A/57/PV.3, p. 9)

C'est dans le cadre de cette demande, qui, à ce moment-là, avait bénéficié de l'appui d'un grand nombre de pays, y compris le Groupe des Amis du processus de paix au Guatemala, que l'Assemblée générale, en renouvelant le mandat de la Mission pour une nouvelle année par le biais de la résolution 57/161, a prié le Secrétaire général

« de lui présenter, le plus tôt possible à sa cinquante-huitième session, un rapport actualisé accompagné de ses recommandations touchant la meilleure façon d'aider le Guatemala au cours du processus de consolidation de la paix après le 31 décembre 2003 ».

Le Secrétaire général, pour sa part, recommande dans son rapport A/58/262, que le mandat de la MINUGUA soit prorogé pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2004, compte tenu des difficultés qui continuent d'affliger le processus de paix et afin de coopérer avec les nouvelles autorités qui, du fait du processus électoral qui doit avoir lieu dimanche prochain, prendront leurs fonctions à la mi-janvier 2004. L'objectif de la prorogation de la Mission est de garantir que ces nouvelles autorités respecteront les accords de paix. En même temps, le Secrétaire général, tenant compte du transfert graduel des fonctions de la MINUGUA aux instances gouvernementales et autres entités de l'ONU, propose une réduction notable du personnel de la Mission.

Le Gouvernement du Guatemala souscrit pleinement aux recommandations du Secrétaire général, et demande aux autres États Membres de l'Organisation d'en faire de même. Nous estimons indispensable la présence continue de la MINUGUA dans le pays pendant une autre année, pour les raisons si bien décrites dans le rapport. Nous nous proposons de renforcer les instances nationales qui assumeront les fonctions que la Mission remplit à l'heure actuelle.

Nous sommes également en train de revaloriser le statut du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Guatemala. De même, nous menons des consultations avec le Secrétariat sur une nouvelle activité qui associera l'ONU à une initiative du Gouvernement pour lutter contre le crime organisé par l'intermédiaire d'une commission d'enquête des organes clandestins et appareils sécuritaires illégaux au Guatemala.

Pour terminer, nous répétons ce qui a été dit ici-même l'année passée : nous demandons que la présence de la MINUGUA au Guatemala soit prorogée pour une période donnée et non pas pour l'éternité. Nous espérons que les États Membres de cette auguste Assemblée entendront notre aspiration qui nous permettra de tirer profit des investissements considérables réalisés par l'ONU en efforts et en ressources pour aider les Guatémaltèques à consolider le processus de paix, de démocratie et de développement.

**M. Laurin** (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada félicite les pays de l'Amérique centrale de s'être attachés à instaurer la paix et la démocratie et à mettre fin aux conflits civils qui ont ravagé la région. La commémoration, plus tôt cette année, du dixième anniversaire de la signature des accords de paix au Salvador montre bien l'efficacité des approches novatrices pour mettre fin à un conflit civil, en s'attaquant à leurs causes profondes et en transformant les institutions qui ont contribué au maintien du statu quo.

Au cours des dernières décennies, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, le Canada a orienté son aide au développement en Amérique centrale de façon à éradiquer les causes profondes des conflits, à savoir la pauvreté, l'inaccessibilité des services sociaux de base, la dégradation de l'environnement et la réforme agraire et, enfin, la marginalisation des femmes et des groupes autochtones. Le Canada est conscient du fait que les pays de l'Amérique centrale continuent de lutter contre des problèmes politiques, sociaux et économiques que leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles rend plus aigus encore. Nous louons les pays de l'Amérique latine pour les efforts qu'ils ont faits pour s'attaquer à bon nombre de ces questions, y compris les mesures prises pour renforcer la coopération économique, libéraliser leur économie et améliorer la transparence et l'inclusion sociale et politique.

S'il est incontestable que des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines, les violations des droits de la personne dont on fait encore état et l'impunité dont jouissent leurs auteurs demeurent une source de préoccupation pour le Canada. À l'évidence, il convient de poursuivre les efforts dans ce domaine. Par exemple, la démilitarisation demeure un objectif important et nécessaire en Amérique centrale. À cet égard, nous nous réjouissons de la démobilisation définitive de l'État-major présidentiel au Guatemala, tout comme de l'appui de la région au projet destiné à prévenir et à combattre le trafic des armes légères, approuvé à l'occasion de la XXVI<sup>e</sup> réunion de la Commission de sécurité d'Amérique centrale à Panama, en juin 2003.

Le Canada appuie la demande du Gouvernement du Guatemala de proroger d'un an encore la Mission de vérification des Nations Unies pour les droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA), parce qu'il y aura des élections dans ce pays ce mois-ci et qu'un nouveau gouvernement devrait entrer en fonction en janvier 2004. Le Canada espère que le nouveau gouvernement, ainsi que les organismes d'État et les organisations non gouvernementales travaillant à la mise en oeuvre du plan de paix, respectera pleinement l'engagement pris par le Guatemala de s'acquitter des obligations découlant des Accords de paix de 1996. Nous espérons que ce sera la dernière prorogation du mandat de la Mission. Nous encourageons d'ailleurs la MINUGUA à travailler en étroite collaboration avec les institutions publiques et civiles guatémaltèques pour renforcer leur capacité à assumer, à sa place, son rôle et ses responsabilités d'ici la fin de l'année prochaine. À cet égard, nous nous félicitons de la signature, en octobre 2002, d'un mémorandum d'accord entre la MINUGUA et le Procureur général spécial du Guatemala pour les droits de la personne, dans lequel ils posent les jalons de la transition. Le Canada est conscient de tout le tort que les groupes armés illégaux et leurs liens avec le crime organisé ont causé au Guatemala sur le plan de la sécurité et sur le plan économique. C'est pourquoi, il félicite le Guatemala et les Nations Unies d'unir leurs efforts pour trouver un moyen de s'attaquer à ces problèmes. Nous espérons qu'un mécanisme à cet effet sera mis en place dès que possible.

Enfin, le Canada partage les préoccupations exprimées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans son rapport sur la MINUGUA

du 11 août 2003. Le Secrétaire général souligne la détérioration constante de la sécurité publique, l'existence, encore aujourd'hui, d'une culture de l'impunité, et l'aggravation d'un climat d'intimidation, qui se traduit, entre autres, par des attaques contre les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes ainsi que les militants sociaux et politiques. Nous exhortons le Gouvernement guatémaltèque à prendre des mesures énergiques contre ces problèmes, et à faire en sorte que les prochaines élections se déroulent dans un climat sûr où tous les Guatémaltèques se sentent libres de voter, un climat exempt d'intimidation et de manipulation.

**M. Løvald** (Norvège) (*parle en anglais*) : Au cours des années qui se sont écoulées depuis la fin des conflits armés en Amérique centrale, les difficultés majeures auxquelles faisaient face les pays de la région ont été l'élimination de la pauvreté et la protection des droits de l'homme. Les questions clefs dans cette lutte, tant passées qu'actuelles, sont la bonne gouvernance, le développement économique durable, la fin de l'impunité et le renforcement des structures de police civile.

Concernant la bonne gouvernance, je voudrais mentionner que c'est l'un des domaines principaux des efforts de coopération de la Norvège dans la région. Mon gouvernement appuie sans réserve les conclusions figurant dans le rapport du Secrétaire général, à savoir que des efforts importants ont déjà été déployés pour faire face au problème de la corruption. La Réunion du Groupe consultatif qui s'est tenue à Managua et vient de prendre fin a montré l'appui étendu et unanime aux efforts impressionnants du Gouvernement nicaraguayen dans la lutte contre la corruption.

Un autre aspect important de la gouvernance est la nécessité de dépolitiser les organismes gouvernementaux et le système judiciaire. Des élections ont eu lieu de façon ordonnée et transparente au cours de l'année dernière comme cela a été le cas au Salvador. Dans quelques jours, des élections se tiendront au Guatemala et nous sommes certains qu'elles se dérouleront de façon ordonnée et transparente de sorte que tous les citoyens guatémaltèques puissent exercer leurs droits démocratiques sans ingérence ni pression. Nous félicitons les institutions de l'ONU et l'Organisation des États américains (OEA) des efforts qu'elles ont déployés dans la préparation des élections et nous avons soutenu ces efforts grâce à notre coopération avec le Guatemala. Nous soutenons également la

surveillance et la vérification des résultats des élections par l'OEA et la campagne d'inscription des électeurs par le Tribunal électoral suprême.

Il est d'une importance capitale que le nouveau Gouvernement guatémaltèque, qui assumera ses fonctions en janvier prochain continue d'oeuvrer activement pour l'application des accords de paix, dont certains éléments importants n'ont toujours pas été mis en oeuvre. Nous ne voulons pas dire que des progrès importants n'aient pas été réalisés dans un certain nombre de domaines, tels que l'adoption d'une législation contre la discrimination et l'élaboration d'un programme national de dédommagement des victimes de violations des droits de l'homme au cours des conflits armés. Nous sommes cependant inquiets de certaines des informations figurant dans le rapport du Secrétaire général au sujet de la situation des droits de l'homme au Guatemala. Il importe que les mesures nécessaires soient prises pour améliorer la situation. C'est pourquoi nous soutenons la prolongation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala pour plus d'un an.

Il est encourageant de constater que les gouvernements des pays d'Amérique centrale ont maintenant recours aux instruments internationaux adéquats pour résoudre leurs différends frontaliers de manière pacifique. Nous soutenons pleinement l'appel du Secrétaire général aux Gouvernements du Belize et du Guatemala à considérer sérieusement les propositions faites l'année dernière pour mettre un terme à leurs différends frontaliers.

**M. Sevilla Somoza** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport très complet sur la question qui fait l'objet de notre débat, publié sous la cote A/58/270 et intitulé « La situation en Amérique centrale ». Ce rapport offre un résumé des événements survenus au cours de l'année écoulée en Amérique Centrale, en particulier de l'action menée pour éliminer les séquelles des conflits des années 80 et édifier des sociétés justes, démocratiques et pacifiques.

Ma délégation s'associe à l'intervention faite par le représentant permanent du Costa Rica au nom du Groupe centraméricain et saisit cette occasion pour discuter des activités spécifiques menées par le Nicaragua à cet égard.

La lutte contre l'impunité reste l'une des difficultés majeures auquel notre région fait face. Le

Gouvernement nicaraguayen reconnaît qu'il faut agir de manière courageuse et décisive pour combattre le fléau de la corruption, qui favorise l'impunité. La corruption porte atteinte à la crédibilité des institutions démocratiques, compromet la stabilité politique et elle est dangereusement liée à d'autres dimensions du crime organisé telles que le trafic de drogues, qui sape les fondements toute société.

Le Gouvernement du Président nicaraguayen, Enrique Bolaños, a lancé l'une des initiatives les plus ambitieuses au Nicaragua jusqu'à ce jour. Il s'agit de mettre en place une nouvelle éthique, une nouvelle culture dans l'exercice de la fonction publique – une éthique de probité, une éthique d'honnêteté, de gestion correcte et efficace des fonds publics – afin de faire face au mal endémique de la corruption, d'en venir à bout et de faire en sorte que les gouvernants et les fonctionnaires soient à la hauteur de leurs responsabilités et se comportent conformément aux attentes des citoyens – c'est-à-dire qu'ils soient d'honorables serviteurs du public et non pas des potentats qui puisent dans les biens publics.

De cette manière, afin de contribuer à l'institutionnalisation de la transparence, le Nicaragua a mis en place des politiques et des systèmes de contrôle et d'audit des finances publiques. Cependant, nous sommes conscients qu'il reste encore beaucoup à faire pour tenir la promesse d'une justice rapide et sûre. Pour faire fonctionner avec succès le système judiciaire, il faut le moderniser en dotant les juges et les magistrats d'instruments adéquats pour qu'ils puissent s'acquitter de leur mission, ce qui suppose des modifications de la législation existante, des réformes des codes juridiques, une formation du personnel judiciaire, la création d'une carrière judiciaire et des investissements dans les infrastructures matérielles.

Nous remercions la communauté internationale de son soutien à notre détermination de moraliser la fonction publique nicaraguayenne et de réformer les institutions de l'État pour qu'elles répondent à des critères de professionnalisme et non partisans. Ce soutien s'est concrétisé avec l'organisation de la réunion du Groupe consultatif tenue le mois dernier à Managua, à laquelle ont participé un grand nombre de pays amis et d'organismes de coopération.

Le Nicaragua a pris des initiatives pour transformer ses forces militaires et de sécurité conformément aux principes démocratiques. Devant les

Présidents des pays centraméricains réunis au Guatemala le 17 juillet dernier, le Président Enrique Bolaños a présenté un projet de programme de limitation et de contrôle des armements en Amérique centrale afin de parvenir à un équilibre raisonnable des forces et d'encourager la stabilité, la confiance mutuelle et la transparence. Ce projet a été accueilli avec enthousiasme et à l'unanimité par ses homologues centraméricains et a été communiqué pour exécution à la Commission de sécurité d'Amérique centrale. Cette dernière, lors de sa vingt-septième réunion organisée le mois dernier en El Salvador, a accepté le mandat délivré par les Présidents de la région d'établir un calendrier pour ce programme sur une durée de 14 mois.

De même, en application effective du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects de l'Organisation des Nations Unies, le Nicaragua sera le siège du Projet de l'Amérique centrale contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, mettant ainsi en oeuvre de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes.

La fragmentation et l'ambition personnelle qui caractérisent les partis politiques centraméricains, même si elles permettent à court terme des gains politiques, à long terme elles découragent les peuples à participer à la vie politique, sapent la crédibilité des institutions démocratiques et ralentissent le développement du pays. Conscient que le développement durable suppose une planification à long terme, le Gouvernement nicaraguayen a présenté le Programme national de développement aux acteurs politiques, économiques et sociaux du Nicaragua et à la communauté internationale ; nous espérons que grâce à l'apport enrichissant de tous les secteurs de la société nicaraguayenne dans toutes les régions et territoires du pays, ce programme deviendra la carte et la boussole qui nous guideront vers le développement durable à long terme du Nicaragua sur les plans social, économique, environnemental et organisationnel.

**M. Lagos Pizzati** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis en premier lieu de souscrire pleinement à la déclaration de l'Ambassadeur Bruno Stagno, représentant permanent du Costa Rica, qui cet après-midi s'est adressé à la plénière au nom de

tous les pays membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale, dont nous faisons partie.

Pendant la plus grande partie des années 80 mon pays, El Salvador a été déchiré sur le plan interne, immergé dans une Amérique centrale saisie de convulsions et dangereuse. Aujourd'hui, la société salvadorienne est transformée et regarde son avenir avec l'optimisme que lui permettent les engagements historiques qui ont rendu possible la dite transformation.

Nous, les Salvadoriens, sommes très fiers du courage et de la détermination dont nous avons fait preuve un jour, par la voie du dialogue et de la concertation, pour prendre les décisions de grande portée qui ont non seulement mis fin à une guerre mais qui ont fait aujourd'hui de nous une nouvelle société pacifique, qui a repris le chemin du développement. C'est dans cette nouvelle société que jour après jour se consolident un peu plus ce qui n'était un jour pour nous qu'une aspiration : le plein respect des droits de l'homme, la démocratisation et notre réconciliation.

Toutes ces nobles aspirations se sont maintenant réalisées mais les Salvadoriens sont cependant conscients qu'avec chaque jour qui passe nous devons continuer à édifier cette société et que nous ne terminerons jamais de la renforcer suffisamment. C'est animés par cette conviction inébranlable que nous envisageons notre avenir de nation démocratique et équitable à laquelle nous aspirons.

Les succès remportés par le peuple salvadorien et les engagements pris et tenus par notre gouvernement ont amené le Secrétaire général à informer cette Assemblée générale que la mission de vérification des Nations Unies en El Salvador avait enfin parvenue à son tour. Cela nous a particulièrement satisfaits et nous souhaiterions réitérer nos vifs remerciements à toute la communauté internationale pour nous avoir accompagnés jusqu'à la réussite finale.

Nous souhaitons remercier, en particulier, tous les pays amis des accords de paix, le Secrétaire général, et tous les membres du Secrétariat qui d'une manière ou d'une autre, ont été directement ou indirectement

impliqués dans la construction d'un nouvel El Salvador. Nos générations futures leur garderont toujours une reconnaissance et une admiration profondes.

El Salvador tourne maintenant une nouvelle page de son histoire et nous faisons face avec optimisme à notre plus grand défi : réaliser le développement total de notre société salvadorienne et centraméricaine. Depuis que nous avons cessé de nous exprimer par les armes, nous constatons que nous avons réussi à progresser, regagnant une grande partie de ce que nous avions perdu pendant les années de violence et de destruction. Nous y participons tous, en dépit des violentes catastrophes naturelles auxquelles nous sommes exposés et, entre autres circonstances, auraient fait capituler plus d'un pays ou d'une région ayant nos caractéristiques.

Nous savons cependant qu'il reste beaucoup à faire, et nous sommes conscients d'affronter des risques qui peuvent nous faire perdre du terrain. Nous nous félicitons, à cet égard, du document du Secrétaire général sur la situation en Amérique centrale dans lequel il identifie certains des défis auxquels nous sommes actuellement confrontés et au regard desquels nous partageons son opinion que nous devons redoubler d'efforts pour triompher de nos difficultés.

Nous remercions également les membres de la communauté internationale ainsi que l'Organisation des Nations Unies qui ont offert de continuer à nous appuyer dans ce processus. Face à un monde pris dans la tourmente, menacé par la violence irrationnelle et le terrorisme, nous ne pouvons oublier les succès passés ni négliger les gains qui plus que jamais nous démontrent les avantages qu'il y a à aborder nos problèmes de manière collective et solidaire et avec la ferme conviction que nous sommes en train de construire un monde meilleur.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 26 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 18 h 20.*